



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 11 FEVRIER 2021 -

- : - : - : - :

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
120 avenue Roger Salengro
92 290 – Châtenay Malabry

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020	2
0 - ADMINISTRATION GENERALE	3
1 - COMMISSION FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DEMOCRATIE LOCALE.....	3
1.1 Rapport d'orientations budgétaires 2021	3
1.2 Renouvellement des membres de la commission consultative des services publics locaux	40
1.3 Octroi de la protection fonctionnelle à Madame la Maire et à sa famille	41
2 - COMMISSION EDUCATION ET EPANOUISSEMENT	45
2.1 Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) et des conventions d'objectifs et de financements entre la ville de Chevilly-Larue et la CAF du Val-de-Marne	45
2.2 Vœu présenté par la majorité municipalité relatif à la précarité étudiante en contexte de pandémie de coronavirus.....	46
3 - COMMISSION ÉGALITE, PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE	47
4 - COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	47
4.1 Présentation du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)	47
4.2 Vœu présenté par la majorité municipale afin de s'opposer au forfait patient urgence	48
5 - COMMISSION SOLIDARITE ET DIGNITE	50
QUESTIONS DIVERSES	50



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 11 FEVRIER 2021 -

(La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Je vous propose de commencer.

Je déclare ouverte cette séance.

Vous avez été convoqués, dans les formes légales, en séance ordinaire du Conseil municipal le 5 février 2021.

Je vais procéder à l'appel nominatif, mais avant cela, je vais souhaiter la bienvenue aux personnes qui, potentiellement, nous regardent pour cette séance publique du Conseil, non pas publique avec présence du public dans la salle, puisque les restrictions sanitaires ne nous le permettent pas, mais avec la possibilité pour ceux qui le souhaitent de nous suivre sur Internet.

Il s'agit d'une séance importante liée aux orientations budgétaires, que nous devons légalement tenir une fois par an, avant le vote du budget. Cette séance détermine les grandes orientations qui vont s'appliquer pour l'année 2021.

Je procède donc à l'appel nominatif.

(Mme la Maire procède à l'appel...)

Stéphanie DAUMIN, présente.

Barbara LORAND-PIERRE, présente.

Laurent TAUPIN, présent.

Hermine RIGAUD, présente.

Patrick BLAS, présent.

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente.

Philippe KOMOROSWKI, présent.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, absente, pouvoir à Sylvain Mailler.

Renaud ROUX, présent.

Régine BOIVIN, présente.

Paule ABOUDARAM, présente.

Muriel DESMET, absente, pouvoir à Patrick Blas.

Michel JOLIVET, présent.
 Olivier LAVERDURE, présent.
 Alain PETRISSANS, présent.
 Armelle DAPRA, présente.
 Jean-Roch COGNET, présent.
 Nathalie CHARDAIRE, présente.
 Matthias DESCHAMPS, présent.
 Hadi ISSAHNANE, absent.
 Brice LE ROUX, présent.
 Amel MATOUK, présente.
 Noélie ODONNAT, présente.
 Sylvain MAILLER, présent.
 Marie FRANCOIS, présente.
 Boukouya FOFANA, absent, pouvoir à Nathalie Chardaire.
 Safia RIZOUG, pouvoir à Renaud Roux jusqu'à son arrivée.
 Geneviève GLIOZZO, absente, pouvoir à Yacine Ladjici.
 Alain FRYDMAN, présent.
 Yacine LADJICI, présent.
 Beverly ZEHIA, présente.
 Susan CANELAS-DREZET, absente excusée.
 Amar LALMAS, absent excusé.

PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous devons désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner Renaud Roux.

Avez-vous une objection ?

(Approbation générale.)

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020

Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2020.

Ce procès-verbal suscite-t-il, de votre part, des remarques ou des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LE PROCES-VERBAL DU 3 DECEMBRE 2020 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

0 - ADMINISTRATION GENERALE**1 - COMMISSION FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DEMOCRATIE LOCALE****1.1 Rapport d'orientations budgétaires 2021**

Mme la MAIRE. - Nous allons aborder l'ordre du jour avec, comme premier point, le débat d'orientations budgétaires, Un vote donnera acte que nous aurons débattu des orientations budgétaires. Il ne s'agira pas d'acter des décisions.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Au mois de mars prochain, notre Conseil municipal votera le budget de la commune pour l'exercice 2021.

Habituellement, le débat d'orientations budgétaires ponctue une longue période de travail budgétaire, au cours de laquelle de nombreuses personnes ont participé activement à l'élaboration : les services municipaux, les associations, les commissions municipales, mais aussi nos concitoyens, dans le cadre de réunions publiques dédiées, de rencontres avec les usagers des différents équipements et services publics, au sein de comités consultatifs ou encore à l'occasion de rendez-vous dans les quartiers.

Cette année, ce travail s'effectue dans des conditions rendues plus difficiles, du fait des contraintes sanitaires exceptionnelles.

Le dialogue avec les partenaires a pu cependant être maintenu. Les orientations que nous vous présentons, ce soir, sont alimentées de ces réflexions.

Je veux remercier chacune et chacun de ceux qui y participent, et plus particulièrement le Directeur général des services, Jorge Veloso, le Directeur financier, Serge Théas, notre Maire adjointe en charge des finances, Régine Boivin, et bien sûr toute l'équipe municipale.

Quelques éléments de contexte pour commencer mon propos :

Nous venons de traverser une année historique et sommes au seuil d'une nouvelle année qui, elle-même, promet des bouleversements importants.

La pandémie poursuit son œuvre destructrice malgré les efforts des Nations et des peuples pour freiner sa progression.

Alors que la vaccination débute, lentement certes, trop inégalement à l'échelle du monde surtout - mais soulignons-le, seulement un an après l'apparition du virus, ce qui est un exploit médical - le virus évolue déjà et prend des formes nouvelles, les variants anglais, brésiliens, sud-africains, etc. laissant place à de nombreuses questions, dont nous n'avons pas toujours les réponses.

Depuis l'apparition du virus, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Au-delà du nombre de victimes et de la situation sanitaire, l'ampleur de la vague économique et sociale, qui s'abat sur la France et le Monde en 2021, doit éveiller notre plus grande vigilance.

Le PIB mondial devrait avoir reculé en 2020 de 4,5 % selon la Banque Mondiale. Certains secteurs sont à terre, comme le tourisme, la restauration, le transport aérien, les loisirs, la culture, et peineront à se relever.

Les prévisions font état d'une diminution de 3,6 % des revenus par habitant, ce qui fera basculer des millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

Selon le rapport publié par l'Oxfam en janvier 2021, la pandémie pourrait aggraver les inégalités dans la quasi-totalité des pays de la planète simultanément, une première depuis que ce type de données est consigné.

Le virus a mis au jour et amplifié les inégalités existantes, tout en s'en nourrissant. Les laboratoires et industries pharmaceutiques, le commerce en ligne et la livraison, les fameux GAFAs et la grande distribution voient leurs résultats augmenter de manière parfois exponentielle depuis le début de la crise.

Le rapport Oxfam souligne que les milliardaires ont retrouvé le niveau de richesse, qui était le leur avant la pandémie, en seulement neuf mois, alors qu'il faudra plus de dix ans aux personnes les plus pauvres pour se relever de ces impacts économiques.

La crise a mis au jour notre fragilité collective, ainsi que l'incapacité du système économique mondial globalisé et de la finance internationale à œuvrer dans l'intérêt de toutes et tous.

Elle nous a également démontré l'importance cruciale de l'intervention des Nations dans la protection de notre santé et de nos moyens de subsistance.

Comment ne pas voir désormais l'incapacité d'agir dans laquelle les traités internationaux, qui régissent depuis 40 ans la vie économique mondiale et européenne (Maastricht, Lisbonne, l'OMC, le FMI), nous ont peu à peu insidieusement glissés :

- en matière d'approvisionnement agricole, du fait de la logique poussée à outrance d'agriculture intensive et de spécialisation des cultures, qui détruisent les terroirs, freinent les logiques de proximité et poussent à s'approvisionner toujours plus loin, toujours moins cher ;
- en matière d'approvisionnement de première consommation, du fait des délocalisations successives des unités de production vers les pays à bas coût salarial ;
- en matière de protection sanitaire de nos populations, avec le désengagement progressif de l'État, du système de santé, notamment les restrictions de moyens de nos hôpitaux (restrictions qui se poursuivent d'ailleurs), mais aussi le recul de la recherche fondamentale publique et l'abandon de la recherche appliquée au profit de grands laboratoires pharmaceutiques, devenus au fil du temps des multinationales coupées des visions stratégiques des gouvernements nationaux.

Il est grand temps d'en tirer enfin des conclusions.

Le défi à relever ne sera pas seulement sanitaire, économique ou social. Il sera aussi environnemental.

L'année 2020 aura été marquée par la première traduction épidémique de la crise écologique planétaire.

Si nous n'y prenons garde, d'autres épidémies suivront, car les mêmes causes produiront les mêmes effets. Nous en connaissons l'impulsion, à savoir la transmission extrêmement rapide d'un virus ayant franchi la barrière des espèces et dont l'émergence est liée, notamment, à l'emprise humaine sur les espaces naturels, à la perte de la biodiversité et au commerce d'animaux sauvages.

La fuite en avant effrénée de la production et du commerce mondial, la quête sans fin de création de toujours plus de valeur, au lieu de chercher à simplement répondre aux besoins réels de l'humanité, épuisent et surchauffent peu à peu la planète, la rendant et nous rendant plus vulnérables.

Curieusement, cette crise nous donne aussi des raisons d'espérer car elle nous place, certes brutalement, mais réellement, face à nos responsabilités. Il est difficile désormais de nier les évidences.

L'une d'entre elles réside dans cette courbe (qui apparaît à l'écran) : en seulement quelques semaines de fonctionnement au ralenti de l'économie mondiale, au printemps 2020, les émissions de gaz à effets de serre sont revenues au niveau qu'elles avaient en 2010, il y a 10 ans.

Cette chute impressionnante prouve à la fois l'impact des activités humaines sur le réchauffement climatique, mais met également en évidence les leviers que nous avons entre les mains pour agir sur notre destin.

Bien sûr, la France n'échappe pas à cette crise.

L'année 2020 s'est achevée sur une récession, en moyenne annuelle, de 9 %. Le niveau d'activité de fin 2019 de l'économie française ne devrait être retrouvé qu'à la mi-2022, selon les spécialistes.

Pour l'instant, le nombre de faillites d'entreprises est encore bas, puisque les dispositifs de soutien - chômage partiel, aides directes - les ont tenues sous perfusion. Il est difficile de penser que cela va pouvoir durer et le nombre de faillites en 2021 est pour l'instant estimé à environ 62 000, soit 32 % de plus qu'en 2020.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est, d'ores et déjà, conséquent.

Au troisième trimestre 2020, le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail atteignait 2,7 millions de personnes en France, en hausse de 628 000 personnes.

Ce nombre devrait continuer d'augmenter, jusqu'au milieu de l'année minimum, selon les économistes, avec un pic prévu à 11 %, résultat des difficultés accumulées par les entreprises, avant une décrue à 9 %, fin 2022.

Domage, dans ce contexte, que la prise de conscience gouvernementale du « quoiqu'il en coûte » s'oriente trop vers une politique de l'offre (donc les entreprises) au détriment d'une politique de la demande (le soutien au pouvoir d'achat des ménages, notamment les plus précaires) et d'une politique environnementale ambitieuse pour accélérer la transition écologique et renforcer ainsi ce qui pourrait demain constituer notre avantage comparatif.

En tant que décideurs publics, nous avons aussi à tenir compte d'un autre facteur de la crise.

Il s'agit de l'impact psychologique des mesures des restrictions que nous connaissons depuis désormais un an, et qui sont appelées à se prolonger pour une durée inconnue.

Notre nature sociale est mise à rude épreuve. Sans vie culturelle collective, privés d'activités sportives, associatives, sans moments festifs entre amis ou en famille, sans les cinémas, les théâtres, les restaurants, les cafés, etc. tous ces moments positifs qui tiennent en éveil notre affect, notre intelligence et notre humanité nous manquent.

Je pense notamment aux jeunes générations, empêchées de s'épanouir pleinement dans leur jeunesse, et parfois en souffrance.

Il est difficile de ne pas sentir ce climat général de tension qui règne un peu partout, pour l'instant contenu par notre raison collective, mais qui à la moindre étincelle, peut prendre des dimensions explosives. Certains pays ne connaissent-ils pas de premières émeutes ? Il nous faut tenir compte de ce climat dans nos décisions.

Depuis l'apparition du virus, les communes ont pleinement joué leur rôle de soutien à l'État et aux populations.

Je crois pouvoir dire que, dans les moments les plus noirs, les communes ont contribué à tenir la République debout, grâce à leur proximité et à leur réactivité.

J'en profite pour souligner la très grande implication de nos agents du service public municipal, qui se sont pleinement investis auprès des Chevillais pendant toute la période, en réinventant sans cesse

leurs pratiques.

N'oublions pas aussi le rôle puissant de levier que les collectivités jouent dans le développement économique de la France, car elles représentent 55 % de l'investissement public national.

Ce sont des centaines de millions d'euros qui remplissent les carnets de commandes des entreprises et sont donc pourvoyeurs d'emplois.

Pour cela, elles ne pourront pas compter sur l'appui financier de l'État, qui a réduit durablement ses aides aux collectivités au terme de 5 années d'un pacte dit « de stabilité et de croissance » qui est, en réalité, un pacte d'austérité budgétaire.

Faut-il se réjouir de n'avoir pas de nouvelle amputation ? La suppression de la taxe d'habitation est, pour l'instant, entièrement compensée par l'État. Il est cependant difficile de savoir combien de temps cette compensation à l'euro près va durer, et difficile de ne pas voir que cela supprime un peu plus encore notre autonomie fiscale, qui ne reposera désormais plus que sur la taxe foncière.

Nous percevons toutefois sans doute quelques miettes du plan de relance à travers des aides ventilées par les préfetures, mais loin d'être aux échelles de ce qui nous a été enlevé, et qui ne seront que des aides ponctuelles.

Quant à la fiscalité économique, désormais perçue par nos intercommunalités (Métropole du Grand Paris et Établissement Public de Territoire), il est peu probable qu'elle produise des résultats florissants en 2021, le plus fort impact négatif étant toutefois à prévoir sur le budget 2022.

L'interdépendance financière de cette construction intercommunale à trois étages aggrave la vulnérabilité des communes, en cas de fragilité financière de l'un ou l'autre des étages de l'intercommunalité.

En l'espèce, la situation de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est préoccupante, frappée de plein fouet par les décisions gouvernementales successives de supprimer certaines de leurs recettes. Dernière en date : 2/3 de la dynamique de CFE ira à la Métropole.

Comment, dans ce contexte exceptionnel, dessiner les grandes orientations budgétaires dans lesquelles s'inscrira notre budget municipal ?

Rien, bien sûr, ne peut se concevoir comme d'habitude. Nous avons à bâtir un budget anti-crise, dans un contexte de crise mondiale, nationale et locale exceptionnel.

La situation des Chevillais s'est dégradée dans le courant de l'année 2020. Nous n'avons pas d'éléments statistiques complets bien sûr, et toutes les informations ne sont pas chiffrables.

Deux indicateurs à notre disposition sont, toutefois, très parlants :

- Notre commune comptait, en décembre 2020, 1 456 personnes au chômage, un chiffre en hausse d'une centaine de personnes par rapport à la situation d'avant Covid ;
- Le nombre d'allocataires du RSA a, quant à lui, augmenté de 20 %, en augmentation là aussi d'une centaine de personnes (548 en septembre 2019, contre 658 en septembre 2020).

Pour l'instant, ce sont surtout les publics les plus précaires qui sont touchés. Mais l'année 2021 risque d'impacter un public plus large encore.

Comme partout, l'essentiel des commerces et bien sûr les équipements culturels, pourtant essentiels, sont fermés, ou en conditions restreintes d'ouverture.

De fortes incertitudes pèsent aussi sur l'avenir des PME et TPE.

Pour les finances communales, l'impact net du Covid en 2020 est proche de 300 000 €. La hausse des dépenses liée à la situation exceptionnelle et la perte de recettes de fonctionnement sont en partie compensées par les non-dépenses (annulation d'événements, etc.).

Pour 2021, les perspectives de recettes sont assez stables.

Plusieurs éléments nous invitent cependant à la plus grande vigilance :

- La commune ne disposera plus que d'un seul levier fiscal (la taxe foncière et non plus la taxe d'habitation) ;
- La situation fragile de l'intercommunalité, qui pourrait se retourner vers les communes pour assainir sa situation ;
- La perspective de faillites d'entreprises en 2021, dont l'impact financier ne se ressentira que dans le budget 2022 et qu'il convient d'anticiper dès maintenant.

Bien sûr, dans le contexte actuel et pour préserver le pouvoir d'achat de chacun, nous n'augmenterons pas les impôts.

Nous resterons donc parmi les communes du Val-de-Marne les mieux positionnées en la matière.

Nous veillerons à poursuivre les efforts, opérés depuis plusieurs années, pour contenir l'évolution de nos dépenses et ainsi maintenir un cadre budgétaire sain malgré la baisse de nos recettes.

Notre dette continue de se situer à son niveau le plus bas depuis 2006, à 25,6 millions d'euros avec une bonne capacité de désendettement (7 ans) et aucun emprunt toxique.

Nous disposons donc d'une épargne nette positive qui ouvre la possibilité d'un budget volontariste, en termes d'investissement, à même de jouer un rôle décisif pour lutter contre la crise.

Au prix des efforts de maîtrise budgétaire que je viens de mentionner et, dans un contexte de plus en plus contraint, la commune entend déployer un niveau d'investissement équivalent à l'année précédente pour 2021, permettant de garantir un haut niveau de service à la population chevillaise et de contribuer à la relance de l'économie.

Permettez-moi ici de vous citer quelques exemples, mais la liste n'est pas exhaustive :

- Le démarrage des travaux pour la nouvelle école et sa salle de sport dans l'écoquartier Anatole France ;
- L'achèvement du câblage numérique des écoles élémentaires (après l'école Pasteur, il s'agit de la 2e phase pour l'école Pierre et Marie Curie et pour l'école Paul Bert A) ;
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des équipements pour les personnes à mobilité réduite prévue dans l'Agenda d'accessibilité programmée 2016-2024 (Ad'AP), pour la cinquième année consécutive ;
- La poursuite du plan anti-canicule dans les locaux accueillant du public, dans le cadre d'un programme pluri annuel (avec des cours Oasis dans les écoles, l'installation progressive de climatiseurs dans certains équipements publics comme les crèches, les écoles ou encore le théâtre) ;
- Les travaux d'amélioration de l'école Jacques Gilbert Collet, pour un bâtiment à haute performance énergétique ;
- L'aménagement du premier terrain de street work out (atelier de sport en plein air) ;
- La modernisation de l'outil de production de la restauration ;
- Ainsi que d'autres actions qui seront explicitement mentionnées dans le budget.

Pour répondre à la situation exceptionnelle, nous avons travaillé un budget clairement orienté dans la lutte contre la crise, dans la continuité des mesures qui ont été mises en œuvre en 2020.

Nous prévoyons des mesures sur le plan sanitaire, en accompagnement et en soutien aux mesures de l'État : distribution de masques, actions de soutien auprès des publics vulnérables, notamment les

personnes âgées, mais aussi les femmes victimes de violences, dont la situation s'est aggravée du fait des confinements et couvre-feux successifs.

Nous avons proposé à l'État notre candidature pour accueillir un centre de vaccination, sans pour l'instant recevoir d'avis favorable d'autorisation d'ouverture, le choix de l'État étant de privilégier un nombre restreint de centres du fait de conditions logistiques de conservation de vaccins. Nous restons à sa disposition si la stratégie devait amener à élargir le nombre de centres. À ce jour, 88 Chevillais ont été vaccinés au centre de L'Hay-les-Roses, sur 662 inscrits.

La mise en place d'un partenariat avec des mutuelles de santé permettra aux Chevillais qui le souhaitent de bénéficier de conditions économiques favorables pour le remboursement de leurs frais de santé.

Nous entamerons par ailleurs l'élaboration d'un projet local de santé afin de mettre en œuvre notre stratégie de lutte contre la désertification médicale qui frappe de nombreuses communes franciliennes.

Nous maintiendrons une priorité au pouvoir d'achat des Chevillais, tout particulièrement dans ce contexte de crise :

- 0 % de hausse d'impôts, pour la 4^e année consécutive ;
- Maintien de tarifs bas, au quotient ;
- Maintien de la gratuité de la médiathèque et de nombreuses activités dès que celles-ci pourront être rétablies, bien sûr, ainsi que d'une aide à l'acquisition de vélos.

Comme en 2020, nous dégagerons davantage de moyens pour venir en aide aux personnes durement frappées par la crise : doublement exceptionnel du budget du CCAS, pour le versement d'une nouvelle aide à l'égard de ceux qui en ont besoin, avec une attention particulière accordée aux jeunes, étudiants ou non, ainsi qu'aux retraités.

Le dispositif « Sauve ton commerce », en œuvre depuis quelques mois, permettra aussi aux Chevillais de bénéficier de conditions favorables d'achat chez les commerçants locaux.

Par ailleurs, il nous faut être vigilant à préserver la belle dynamique associative chevillaise, qui est pour l'instant empêchée de fonctionner normalement, mais dont il faut s'assurer qu'elle ne sortira pas fragilisée de cette crise.

C'est pourquoi nous maintiendrons le niveau de subventions aux associations en 2021, et nous nous appuierons notamment sur elles pour organiser des actions favorisant le retour d'animations locales, dès que les conditions sanitaires le permettront. Elles seront un point d'appui essentiel pour ramener de la vie et des festivités.

Notre attention pour les aînés, si mise à mal par la période, sera bien sûr maintenue.

Nous poursuivrons la lutte contre l'isolement, particulièrement aiguë dans ce contexte, ainsi que nos actions en faveur du maintien à domicile, dans de bonnes conditions, grâce à nos différents dispositifs.

Lorsque la situation sanitaire le permettra, les diverses activités reprendront pour contribuer à leur épanouissement à travers des ateliers et loisirs diversifiés.

Veillons aussi à nos jeunes, dont il faut s'assurer qu'ils ne seront pas une génération Covid, sacrifiée à l'autel de la crise. Leur fragilisation, tant économique que psychologique, sera au cœur de nos attentions dans la mise en œuvre de notre projet éducatif local et notre projet jeunesse en 2021.

Nous renforcerons, dans le cadre de notre PEL, nos actions de lutte contre le décrochage scolaire, et

l'aide à la parentalité, travaillerons à la mise en œuvre d'un nouveau projet jeunesse pour s'adapter à leurs besoins, et poursuivrons nos efforts d'adaptation à la situation sanitaire des offres sportives, culturelles et de loisirs, pour lutter contre la désespérance liée à la crise.

Avec l'ouverture du chantier de la nouvelle école, s'ouvrira cette année le travail de concertation autour de la future carte scolaire, afin de raccourcir les trajets des familles les plus éloignées et de dégonfler les effectifs dans les écoles existantes, dans une démarche de mixité des publics.

Nous poursuivrons nos actions de soutien aux familles, avec notamment le maintien de l'allocation différentielle, dont le nombre de bénéficiaires a pu augmenter grâce aux mesures que nous avons prises il y a trois ans.

Le déménagement de la crèche départementale vers l'écoquartier sera l'occasion d'augmenter de 20 berceaux notre capacité d'accueil en crèche, dès le mois de septembre, portant notre capacité d'accueil à 224 berceaux, soit 1/3 de la tranche d'âge.

Le nouveau centre de PMI ouvrira lui aussi ses portes en septembre.

En 2021, s'ouvriront nos travaux pour réécrire notre projet sportif local, afin de redéfinir nos ambitions autour d'axes comme le sport pour tous à tous les âges, les diverses formes de pratiques sportives en club ou en pratique libre, la lutte contre les stéréotypes de genre dans le sport, le développement du sport santé, du handisport, ou encore le soutien aux parcours individuels et collectifs des sportifs pour les aider à atteindre leurs objectifs.

En matière de réalisations, l'année 2021 verra la livraison du terrain de rugby et de son club house, ainsi que d'une nouvelle salle qui pourra être mise à disposition des familles pour leurs fêtes personnelles, là encore, lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Nous espérons bien sûr pouvoir rouvrir au plus vite toutes nos structures culturelles, qui rêvent d'accueillir à nouveau leurs publics dans de bonnes conditions.

En matière de tranquillité et de sécurité publique, toutes les actions de prévention seront poursuivies dans une démarche de renforcement du partenariat entre les différents acteurs sociaux, éducatifs et institutionnels, tout particulièrement dans ce climat de paupérisation qui rend certains jeunes publics plus fragiles encore vis-à-vis du risque de glissement vers la délinquance.

Notre service de police municipale, mis à mal fin 2020 par le départ de sa cheffe de service, accompagnée notamment d'agents avec lesquels elle était arrivée à Chevilly-Larue, devra être reconstitué. Le recrutement d'un nouveau chef de police est en cours et la recomposition de l'équipe s'ensuivra, dans un contexte de rareté de l'offre, ce qui rend le sujet toujours plus aigu.

Nous poursuivrons, par ailleurs, l'implantation de caméras de vidéoprotection, notamment aux abords de la nouvelle Maison pour Tous, et travaillons à développer le partenariat avec la police nationale et les bailleurs, sur l'épineuse question des parties communes de certains immeubles.

En matière d'aménagement, l'enjeu des dernières décennies était de se débarrasser des casses automobiles sur la Nationale 7 et de l'habitat indigne. Ces projets se terminent peu à peu.

L'ensemble des Chevillais, qui vivaient dans les anciens bâtiments d'Anatole France, sont désormais relogés, sans hausse de loyer (au m²), conformément aux engagements pris et, pour la plupart, dans des logements neufs.

Les démolitions sont en cours et devraient s'achever dans l'année pour libérer le foncier sur lequel va se construire la nouvelle école, sa salle de sport et son parvis piéton.

Le triangle des Meuniers, en cours d'aménagement avec la construction de la résidence étudiante et de deux copropriétés, bénéficie désormais d'un réseau d'assainissement là où - même si c'est difficile à imaginer aujourd'hui - tout était rejeté dans les sols il y a seulement quelques années.

Le bassin de rétention des eaux pluviales est aménagé et bénéficiera d'un paysagement arboré à l'automne prochain, afin de lui apporter un peu plus de caractère.

Le Département va par ailleurs engager prochainement les travaux de requalification de la RD7, entre l'esplanade du cimetière parisien de Thiais et le centre de secours des pompiers de Paris, dans l'esprit des aménagements réalisés plus au nord, afin que la circulation y soit plus apaisée et sécurisée.

Ces travaux permettront d'ouvrir les mouvements de tourne à gauche entre la rue de la sécurité parisienne - nouvelle rue au-dessus de la caserne des pompiers - et la RD7.

Depuis plusieurs mois, de lourdes discussions sont engagées avec les représentants de l'État, qui cherchent à pousser la commune à augmenter encore la densité de ces deux opérations d'aménagement (la ZAC Anatole France et la ZAC des Meuniers), afin d'améliorer leurs équilibres économiques.

Nous avons demain un comité de pilotage en présence de représentants de la Préfecture et des ministères pour évoquer cette question.

Si celle-ci ne devait pas se conclure par des signaux favorables de la part de l'État, un bras de fer devra s'engager, pour lequel je solliciterai toutes les mobilisations, y compris celle de la population chevillaise, pour empêcher l'État de nous imposer une vision de l'urbanisme, dans laquelle nous ne nous reconnâtrions pas, dans un secteur qui déjà, offre un visage plus métropolitain - ce que l'on peut admettre aux abords d'une station de métro - mais qui ne saurait être densifié davantage.

J'aurai demain, au cours de cette réunion, l'occasion de pointer tout particulièrement le sujet de l'ancienne gendarmerie, que l'État propriétaire veut vendre à un prix d'or, en dehors de toute référence constatée sur le secteur. Il est hors de question de laisser Bercy s'enrichir sur le dos des Chevillais.

Nous allons par ailleurs conclure, au cours des prochaines années, la réhabilitation des Sorbiers Saussaie.

Après la livraison de la nouvelle Maison pour Tous et du programme de logements en accession sociale au-dessus (lot 7), le bâtiment de l'ancienne Maison pour Tous a été démoli et va pouvoir accueillir le chantier d'un programme de logements en accession sociale, organisée en trois petits plots (lot 8). Le parc, qui fera face à la Maison pour Tous, ne pourra être aménagé qu'à l'issue du chantier des logements.

Le programme de réhabilitation des bâtiments anciens, engagé par Valophis pour un montant de 26 millions d'euros, a pris un an de retard à cause de la crise du Covid. Sa première phase va pouvoir s'engager à la fin du premier semestre.

Une étude est par ailleurs engagée par Valophis pour imaginer le devenir du centre commercial de la rue du Poitou, afin d'en améliorer la sécurité et l'attractivité.

Nous allons par ailleurs conclure, au cours des deux ou trois prochaines années, l'aménagement du cœur de ville.

La démolition de la barre de la rue de Provence a désormais laissé place à la promenade Rosa Parks, qui ouvre les espaces depuis la place Nelson Mandela.

L'année 2021 verra l'étude pour l'aménagement d'une fontaine « plan d'eau » sur la place - l'aménagement de la fontaine commencera en 2021 et se terminera en 2022 - de manière à renforcer son agréabilité, notamment pendant les beaux jours. Nous avons vu les premières esquisses. Cela donne franchement envie.

L'ancien bâtiment du foyer de jeunes travailleurs a, lui aussi, été démoli et donnera naissance à un

programme de logements intermédiaires, offrant une vue sur les espaces de la CCAS et un visage plus urbain à la rue du Béarn, aujourd'hui trop traitée comme une arrière-cour.

Il est difficile, bien sûr, dans le contexte sanitaire, de travailler à l'implantation de nouveaux commerçants, alors que leur survie est bien souvent en jeu. Des perspectives intéressantes sont toutefois identifiées, notamment pour la librairie et l'ouverture d'un point de retrait des marchandises, par Intermarché, dans les locaux de l'ancienne fleuriste, avec par ailleurs une possible reconquête des Arcades par le supermarché, côté Place Mandela.

Il restera à déterminer le devenir du bâtiment laissé libre par le déménagement de la crèche départementale et de la PMI : plusieurs options sont à l'étude, notamment l'implantation d'une ressourcerie. Je vous indique que le déplacement du poste de police municipale fera, quoi qu'il en soit, partie du projet.

(Arrivée de Mme Rizoug à 19 h 35.)

Au-delà de tous ces projets en phase conclusive, il nous faut désormais écrire les pages suivantes de l'histoire de Chevilly-Larue.

L'enjeu des quinze ou vingt prochaines années ne sera plus d'aménager de grands espaces, comme par le passé, mais plutôt de veiller, par petites touches, à l'amélioration de notre qualité de vie.

Il nous faut bien sûr préparer l'arrivée du métro avec deux stations pour les Chevillais, dont la mise en service est toujours annoncée en 2024.

Un travail se met en place pour généraliser l'expérience de stationnement résidentiel, réalisé avec succès dans le secteur de la Saussaie, en commençant par le secteur des Sorbiers et du quartier Bretagne. Ce travail s'accompagnera d'un dialogue avec les bailleurs pour renforcer les taux d'occupation de leurs parkings souterrains.

La commune sera par ailleurs vigilante sur les programmes prévus dans le diffus, en travaillant avec les propriétaires et les promoteurs, pour aboutir à des projets peu denses, respectueux des orientations écologiques de la municipalité, préservant ainsi les îlots de fraîcheur et s'insérant pleinement dans les quartiers.

Un autre sujet d'ampleur est devant nous : la volonté de cession d'une partie du patrimoine du monastère, par la Congrégation des sœurs de Notre Dame de la Charité, semble se concrétiser.

Après de nombreuses réunions partenariales entre la municipalité et les représentants de la Congrégation, le devenir du site se précise, dans le respect des objectifs alloués par la municipalité : préserver le caractère patrimonial des bâtiments anciens, protéger les espaces verts, les ouvrir aux Chevillais et maintenir une vocation d'intérêt général au site.

Viendra plus tard la question du déplacement ou non des services municipaux, en fonction des équilibres économiques, puisque si nouvelle mairie il devait y avoir, nous avons posé comme postulat que cela ne devait pas se faire en sollicitant l'argent du contribuable.

Le dialogue avec le Département du Val de Marne se poursuivra par ailleurs, afin d'intégrer dans cet espace vert, une partie des jardins du bassin de rétention.

Ce travail ouvrira un nouveau lien entre les terrains du monastère et le parvis du théâtre, ainsi que la place de l'Église, invitant à réfléchir sur la façon de les relier entre eux pour en faire un espace propice à la promenade.

Nous aurons un autre enjeu à traiter au cours des prochaines années avec la mise en scène du quartier Larue.

L'année 2021 sera mise à profit pour déterminer les clefs de financement du projet de réhabilitation

du parvis du cimetière, dans le respect des grands principes arrêtés lors de la concertation publique :

- poursuivre la rénovation des bâtiments après l'installation du funérarium dans la partie sud ;
- aménager des locaux d'accueil pour les besoins du cimetière ;
- implanter des services médicaux et paramédicaux dans la partie plus au nord ;
- réorganiser le stationnement pour répondre aux besoins du cimetière et du funérarium ;
- végétaliser l'ensemble, pour y réaliser une promenade arborée et une piste cyclable sécurisée.

Une réflexion s'engagera par ailleurs pour sauvegarder et conforter le commerce de proximité dans le quartier.

À l'autre bout de la commune, sur la RD7, se posera à nous la question de l'aménagement des terrains appartenant à RTE (anciennement EDF), mais pour lesquels se stabilise une convention de mise à disposition des terrains.

Nous y installerons les boulistes, déménagés de leur terrain actuel pour cause d'agrandissement du site de la géothermie, mais nous réfléchissons également à y proposer des places de stationnement dévolues aux clients des commerces de la place de Lattre de Tassigny.

Le projet de Cité de la Gastronomie Paris Rungis entre dans une nouvelle étape, avec le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres, la précédente ayant été mise en cause par le contexte sanitaire. Nous aurons, pour y parvenir, besoin de stabiliser les engagements des différents financeurs publics.

Toutes ces orientations constituent la base du nouveau projet municipal que les Chevillais ont validé par leur vote en mars dernier.

Elles feront l'objet, au cours des prochains mois, de nombreuses concertations, sous différentes formes, afin que chacun puisse à la fois se les approprier, mais aussi les enrichir par ses propres propositions.

Tous nos échanges seront examinés par un Comité consultatif que nous avons créé en décembre dernier, spécialement pour cela, ouvert aux citoyens volontaires qui voudront y participer et que j'invite donc à s'inscrire et à se faire connaître auprès de nos services.

Puis, toute cette matière sera adressée à l'Établissement public de territoire (EPT) pour être intégrée dans le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), qui se substituera à notre PLU actuel.

Acteurs du monde, pensant globalement et agissant localement, nous poursuivrons par ailleurs nos efforts en faveur d'une accélération de la transition écologique.

À travers des travaux d'extension, notre réseau de géothermie va encore améliorer son bilan carbone, en portant à 85 % son taux d'énergie renouvelable, là où nous étions à 65 %. Cela représentera 60 000 tonnes de CO2 par an, en moins, dans l'atmosphère, là où nous sommes à 35 000 aujourd'hui. Ce n'est pas un doublement mais pas loin.

Un schéma d'itinéraires cyclables, notamment à l'approche de l'arrivée du métro, est en cours d'élaboration et nous porterons ces premières orientations, à la concertation avec les Chevillais, dans le courant de l'année.

Nous poursuivons, par ailleurs, les actions de sensibilisation auprès des Chevillais, concernant l'indispensable renouvellement du parc automobile vers des véhicules moins polluants, avec des points d'information sur les aides à disposition de chacun.

À ce jour, la Métropole et l'État n'ont pas apporté de réponse satisfaisante concernant l'extension

des dispositifs d'aides à l'achat de véhicules. J'invite chacun à émettre son avis dans le cadre de l'enquête publique qui sera menée sur le sujet, au cours des prochaines semaines.

En matière de déchets, nous déploierons les bornes d'apport volontaires dans certains quartiers de la commune à titre expérimental, et étendrons les consignes de tri à davantage de déchets (notamment au flux des plastiques) à partir de juillet.

Notre nouvelle école sera un projet éco-exemplaire qui deviendra, en lui-même, un support pédagogique pour les enfants et les familles, en matière de sensibilisation à l'environnement. Nous développerons, par exemple, le concept de cours oasis dans les écoles, vertueuses en matière d'infiltration des eaux dans les sols, et qui joueront le rôle de points de rafraîchissement en période de canicule, dans tous les quartiers de la commune et compléteront ainsi le réseau de parcs et squares qui va peu à peu s'intensifier, à l'appui des itinéraires de promenades piétonnes végétalisées, que nous tenterons peu à peu de développer dans la ville.

Nous travaillerons enfin à la mise en régie publique de notre réseau d'eau potable, avec huit autres communes qui ont fait, comme nous, le choix de ne pas réadhérer au SEDIF, pour se réapproprier ce bien commun et ne pas le laisser aux mains des multinationales de l'eau.

Les études doivent, dans le courant de l'année, nous confirmer la faisabilité technique, mais aussi les modalités financières qui permettront de restituer des tarifs de l'eau potable intéressants pour les usagers.

Vous le voyez, dans ce contexte si particulier, votre Maire et votre équipe municipale mettent toute leur énergie sur tous les plans et à toutes les échelles de temps :

- L'immédiat : avec un budget anti-crise visant à accompagner au mieux les Chevillais dans cette période difficile ;
- Le moyen et long terme : en déployant le programme ambitieux, solidaire et humaniste, pour lequel les Chevillais ont renouvelé leur confiance il y a un an et qui projette notre commune dans son avenir.

Notre vision est celle d'une commune qui prend toute sa place dans cette modernité, qui rayonne bien au-delà de ses propres limites, au sein du Grand Orly et de la métropole parisienne, dans l'intérêt de chacun de nos concitoyens.

Il s'agit également d'une commune qui parvient à rester la ville à taille humaine avec l'esprit village que nous aimons tant, porteuse de fraternité, de solidarité, d'écoute, de bienveillance, d'épanouissement de tous, de transparence et de démocratie locale.

C'est le sens de toute l'action que nous avons mise en œuvre jusque-là, et que nous poursuivrons dès demain.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Habituellement, nous passons au débat avec la salle et avec les citoyens, ce qui nécessite une interruption de séance.

Nous n'avons reçu à ce jour que trois questions. Je vous précise qu'elles ont été réceptionnées aujourd'hui et non pas à la date que nous avons fixée, pour avoir le temps de les instruire.

Nous pouvons peut-être tenter d'y répondre. Je me tourne vers les présidents de groupe, nous avons fixé cette date à mercredi minuit.

Cela soulève-t-il une opposition que nous répondions aux questions reçues après ce délai ?

(Aucune.)

Je vous les pose.

« Dans le cadre du DOB, quels sont les travaux prévus pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux sur le budget 2021 et sur le PPI, en dehors de la belle initiative pour l'école Jacques Gilbert Collet, non encore commencée à ce jour ?

En effet, dans les nouveaux quartiers qui se construisent dans notre ville, se dressent des bâtiments basse consommation et les futurs habitants ne comprendraient pas que les bâtiments publics soient et restent des passoires énergétiques.

Par ailleurs, comment est prévue l'évolution des voiries intracommunales pour l'adaptation à la circulation des vélos, dont l'acquisition est aidée par la commune ?

Autre sujet, la Cité de la gastronomie, prévue sur notre territoire communal qui liera mieux l'histoire et la force du Marché d'intérêt national à notre Cité et favorisera un accès touristique à notre ville, ne semble pas beaucoup avancer.

Où en est le projet ? Qu'est-il prévu pour l'aspect public de ce projet, mais aussi pour l'aspect plus commercial, porteur de recettes fiscales à terme ?

En vous remercions de votre attention et de vos réponses à l'occasion du Conseil municipal de ce soir. »

J'ai déjà apporté quelques éléments de réponse dans mon propos.

Qui souhaite prendre la parole ?

M. TAUPIN. - Mesdames et Messieurs, chers collègues du Conseil municipal, il est difficile de ne pas commencer mon propos sans évoquer la pandémie que nous traversons, depuis maintenant plus d'un an...

M. LADJICI. - Nous répondons aux questions des citoyens ou nous procédons au débat d'orientations budgétaires ?

Mme la MAIRE. - Excusez-moi, je n'ai peut-être pas été claire.

J'ai cité les questions, mais dans la mesure où nous n'avons pas les intervenants en vis-à-vis immédiat, je propose que nous amenions les réponses dans le courant de nos interventions.

M. TAUPIN. - Il est difficile de ne pas commencer mon propos sans évoquer la pandémie. Cela fait plus d'un an que nous combattons ce virus et les mesures mises en œuvre pour freiner sa progression ont profondément modifié nos habitudes de vie, notre manière de travailler, d'étudier, de nous cultiver, de nous divertir, de nous rencontrer et de nous déplacer. Tout cela a été bouleversé.

Cette lutte contre la pandémie entraîne aussi de graves conséquences sur le plan social : des emplois et des entreprises sont menacés, beaucoup de personnes se retrouvent en situation de précarité, voire en situation de détresse psychologique et psychique.

Notre ville, comme d'autres, a dû adapter son action à la réalité de la situation : maintenir un plus haut niveau de service public, tout en respectant scrupuleusement les règles sanitaires. Nous traitons les dossiers avec rigueur, mais il nous manque les moments plus conviviaux qui sont l'occasion de rencontrer des personnes et d'avoir des échanges avec eux.

C'est dans ce contexte compliqué que nous entamons l'année 2021 qui sera, sans doute, l'année d'une amélioration sur le plan sanitaire, mais qui ne sera pas forcément un retour à la vie d'avant.

Cette épreuve doit nous amener à réfléchir à la société dans laquelle nous voulons vivre.

En mars 2020, les Chevillaises et Chevillais nous ont fait confiance pour mettre en œuvre, de

manière la plus rigoureuse possible, la transition écologique qui est l'outil mis en place pour participer à la lutte contre le dérèglement climatique.

Notre volonté de réduire encore la place des énergies fossiles, par extension du réseau de géothermie, se poursuit avec la mise en place du réseau du gymnase Marcel Paul, qui se fera dans l'année, et plus tard dans le quartier des Portes d'Orly, le quartier des Meuniers et Anatole France.

Cette année, nous lancerons également :

- les travaux de l'école Jacques Gilbert Collet qui améliorera les performances énergétiques de l'école ;
- la poursuite de la conversion des chaudières fuel sur le parc des sports.

Pour les particuliers et les copropriétés, nous poursuivons les permanences portées par l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne sur les questions de rénovation énergétique des bâtiments.

Chaque mois, l'Agence tient des permanences et accueille des personnes pour des demandes de travaux de rénovation.

Concernant les déchets et leur récupération, l'extension des consignes de tri aux matériaux plastiques entrera en vigueur dans le courant de l'année 2021 ; la mise en place d'une ressourcerie éphémère sera expérimentée et des tables de tri seront progressivement installées dans les restaurants scolaires.

Il est important, au niveau scolaire, que les enfants puissent s'approprier la gestion du tri et donc la récupération des aliments pour les recycler.

Nous participerons également au cycle de l'eau.

Nous avons la volonté de créer une Régie publique de l'eau.

La gestion des eaux de pluie sera généralisée par la mise en place de collecte des eaux de pluie dans les bâtiments publics. Pouvoir réutiliser les eaux de pluie, pour les parcs et jardins sur la voirie, évite d'utiliser de l'eau courante.

Un point important de notre action aboutira en 2021 : il s'agit du travail engagé en 2019 et 2020 pour l'élaboration du SDDL (Schéma directeur des liaisons douces).

L'objectif est de mailler progressivement le territoire communal en pistes cyclables connectées aux autres communes, aux stations du métro, aux équipements publics et bénéficiant d'aménagements sécurisés.

Une question portait sur ce Schéma directeur des liaisons douces : effectivement, il y aura un maillage des voies communales avec les voies départementales si nécessaire, pas forcément partout, et une convergence des pistes cyclables de la ville, tout en facilitant la circulation des piétons.

Les liaisons douces correspondent au vélo mais aussi à la marche.

Nous prévoyons également des jalonnements pour connaître le temps nécessaire pour rejoindre telle place, la mairie ou la médiathèque, à pied ou à vélo. Cet élément très important permettra de se rendre compte qu'un lieu, finalement, n'est pas si loin à pied.

La commune apporte désormais une aide financière à l'achat de vélos classiques. Elle s'ajoute à l'aide régionale à l'achat de vélo à assistance électrique et cela crée une convergence entre l'achat de vélo classique et l'achat de vélo à assistance électrique.

En 2020, nous avons eu un vif succès avec l'aide à l'achat de vélos électriques : depuis le confinement jusqu'à l'automne, nous avons accordé plusieurs dizaines d'aides.

La Région a également bien informé sur ces questions.

Les zones de stationnement résidentialisé seront étendues pour lutter contre la saturation du stationnement sur les espaces publics.

L'année 2021 verra également une campagne d'information sur le déploiement de la ZFE (Zone à faible émission) qui, progressivement, interdira la circulation des véhicules les plus polluants et diminuera la pollution, cause de nombreux décès prématurés en Île-de-France et dans les grandes villes.

La municipalité contribuera, par ailleurs, aux travaux de l'EPT pour voir aboutir l'installation de Vélib aux abords des futures stations de métro.

En revanche, il convient d'avoir une convergence avec les autres villes sur cette question.

La biodiversité et la conservation des ressources feront l'objet de plusieurs projets en 2021.

Le partenariat avec le syndicat mixte du bassin-versant de la Bièvre, jusqu'en 2022, dans le cadre du programme « zérophyto », permettra à la commune de bénéficier de formations et d'actions de sensibilisation auprès de la population.

La commune a également été reconnue comme « Territoire engagé pour la nature en Île-de-France » par l'Agence régionale de la biodiversité, en juillet 2020, engageant ainsi Chevilly-Larue dans la mise en œuvre de nouvelles actions en faveur de la nature en ville.

Quarante-deux nouveaux arbres ont été plantés en 2020 et de nouvelles plantations seront réalisées en 2021, avec pour objectif la plantation de 200 arbres plantés à la fin du mandat, en privilégiant d'ailleurs les plantes mellifères pour nos abeilles.

L'ensemble de ces actions seront discutées au sein du Comité consultatif pour la transition écologique qui permettra aux Chevillais de formuler leur propre proposition.

Certaines propositions leur seront apportées, comme le Schéma des circulations douces ou la Régie publique de l'eau, mais ce comité consultatif aura également pour but de recueillir, de la part des participants, des idées nouvelles que nous pourrions développer et qui permettront d'avoir un échange et une politique citoyenne en matière de transition écologique.

Je vous remercie.

M. ROUX. - Madame la Maire, chers collègues, c'est au nom du groupe des élus communistes et partenaires que je prends la parole devant vous ce soir.

Voilà près d'une année que les Chevillais et Chevillaises nous ont largement accordé leur confiance.

Nous tenons ce soir le premier débat d'orientations budgétaires de cette nouvelle mandature et le moins que nous puissions dire est que cette première année de mandat aura été bien particulière.

La pandémie mondiale ne nous a pas épargnés et a un énorme impact sur notre société. Le lien social et humain a été profondément dégradé et l'isolement nous a gagnés peu à peu. Je pense bien sûr à nos aînés, mais pas seulement.

L'actualité est venue nous rappeler que même les plus jeunes souffraient de cette vie cloîtrée, à ne plus avoir que le droit de travailler.

Notre économie a également été durement affectée et derrière les chiffres macro économiques, cités notamment par Mme la Maire tout à l'heure, nous savons qu'il se joue des drames humains pour les salariés, les petits entrepreneurs et leur famille.

Dans ces cas-là, nous savons très bien qui va payer les pots cassés : les précaires, les auto-entrepreneurs, les sous-traitants, ceux qui sont les rouages de ce marché du travail si précarisé et ubérisé.

Ces indispensables au bon fonctionnement de notre société, les premiers de corvée, sont pourtant les premiers sacrifiés quand l'économie se met à taguer.

Dans le même temps, jamais les richesses n'ont autant été amassées par une petite élite qui se gave des fruits du travail des autres.

Heureusement que la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron, qui prévoyait d'indexer le point sur les salaires, n'a pas eu le temps de voir le jour, en tout cas pour l'instant. Combien de malheur supplémentaire cela aurait-il rajouté à la situation déjà terrible des retraités les plus fragiles ?

C'est dans ce contexte sans précédent, que nous avons entrepris de bâtir un budget contre la crise que nous traversons. Nous avons des solutions, certes à notre niveau et à notre échelle, mais je crois que de nombreuses solutions peuvent émerger du local, du terrain, des citoyens ou de leurs élus de proximité.

À Chevilly-Larue, nous prenons nos responsabilités face à la crise, alors que dans le même temps, l'attitude du gouvernement pose question.

Nous sommes passés du « quoi qu'il en coûte » de l'allocution du Président Macron, à des pénuries successives de masques, de gel hydroalcoolique, de blouses pour nos soignants et maintenant de doses de vaccin.

Si l'État est incapable de tenir sa promesse, celle d'assurer la vaccination rapide de tous, et en premier lieu des plus fragiles, alors qu'il nous laisse faire.

Comme l'a dit Mme la Maire, nous sommes disposés à ouvrir des centres de vaccination. Dans ce cas-là, il doit s'engager à nous livrer les doses de vaccin nécessaires.

Nous avons pour habitude de dire que le service public local constitue un bouclier face à la crise, alors que bien des politiques nationales et des services publics nationaux ne remplissent plus cette fonction, démantelés, vidés de leur substance par les gouvernements successifs.

Je crois que cette année, encore davantage, cette conception prend tout son sens.

C'est, par exemple, dans cet esprit que nous avons décidé de doubler la subvention que nous attribuons au CCAS.

Ainsi, l'aide Covid à destination des familles, que nous avons mise en place, pourra être renouvelé une seconde fois et toucher davantage les retraités et les étudiants.

Nous avons également fait le choix de soutenir nos commerçants Chevillais avec la mise en place de bons solidaires, que chacun peut dépenser dans les boutiques, afin de les aider dans cette période si compliquée pour eux.

Nous faisons le choix politique réaffirmé de, non seulement maintenir les niveaux de subvention aux associations, mais d'augmenter de manière importante l'aide que nous apportons aux associations qui interviennent dans le champ de la solidarité et de la santé.

Ce sont toutes ces associations Chevillaises qui vont réanimer notre commune, lorsque les conditions sanitaires le permettront de nouveau et nous encourageons, de toutes nos forces, l'émergence d'initiatives qui permettront de nous retrouver et de tisser ce lien social si précieux dans notre commune.

Si nous sommes en capacité aujourd'hui de faire ces choix politiques forts, c'est grâce à une gestion saine des finances communales depuis des années, une gestion sérieuse et rigoureuse des finances de notre ville.

Nous avons des finances saines et un haut niveau de service public, tout en conservant des niveaux

d'imposition parmi les plus faibles du Val-de-Marne.

Nous avons des tarifs, pour les activités ou la restauration municipale, extrêmement bas, puisque quel que soit le quotient familial, personne à Chevilly-Larue ne paye plus de 50 % du service qu'il reçoit.

À Chevilly-Larue, nous n'avons pas attendu la parole présidentielle pour proposer des repas qui, pour les plus bas quotients, sont proposés au prix de 48 centimes.

Si une attention particulière est portée aux plus fragiles, ce sont tous les Chevillais qui bénéficient d'un service public local offrant une large diversité d'activités et de services de qualité.

Voilà l'esprit de Chevilly-Larue, une ville pour tous qui place l'émancipation et le vivre ensemble au cœur de son projet.

L'état de nos finances nous permet également d'investir dans notre patrimoine communal, dans ces bâtiments communaux si utiles au quotidien des Chevillais et des Chevillaises.

Crèches, écoles, gymnases, structures culturelles sont autant d'atouts pour notre commune, et bientôt une nouvelle école, le club house du rugby ainsi qu'une nouvelle salle familiale verront le jour.

Notre dette est saine et raisonnable et nous avons un excellent ratio de désendettement. Elle est gérée de manière active et la masse salariale de notre commune est maîtrisée.

Derrière ce terme un peu générique de masse salariale, des femmes et des hommes, chaque jour, font vivre le service public local.

Dans la période que nous traversons, je veux leur tirer mon chapeau, les saluer toutes et tous pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans les mois qui viennent de s'écouler, avec des conditions de travail qui n'ont pas été faciles avec tous ces protocoles sanitaires, pourtant si nécessaires.

Ces choix et cette gestion n'ont pas été aisés, car plus que jamais, l'État essaie d'asphyxier financièrement nos communes.

Cette austérité imposée réduit nos capacités à agir et, finalement, c'est le citoyen qu'elle prive de son droit de choisir la façon dont seront gérés la commune et le service public local.

Nous résistons et, à Chevilly-Larue, c'est en quelque sorte une tradition locale plutôt bien ancrée.

Nous le faisons car nous entendons continuer à faire de Chevilly-Larue une ville pour tous, sans exception, dans l'immense métropole, dans notre grand territoire ; nous agissons pour que notre commune à taille humaine soit entendue et respectée, pour que chaque habitant de notre commune ait sa place.

Cela passe par les tarifs des services municipaux, mais aussi par l'anticipation de l'arrivée de la ligne 14 du métro. L'arrivée d'un métro dans une commune est toujours un événement, quelque chose qui enthousiasme et participe à la dynamisation d'un territoire.

Cela peut aussi s'accompagner d'effets indésirables et c'est la raison pour laquelle nous avons pris les devants sur plusieurs sujets, afin que Chevilly-Larue demeure une ville pour tous.

Un travail a été commencé sur le stationnement et singulièrement aux abords des futures stations de métro, après l'expérimentation réussie du stationnement résidentiel sur le quartier de la Saussaie.

Nous le savons, toutes les métropoles du monde agissent comme des centrifugeuses, éloignant sans cesse les classes populaires et moyennes de leur centre.

C'est pourquoi nos opérations d'aménagement se font en tiroir. Nous commençons toujours par construire de quoi reloger les habitants, avant de détruire.

Les envoyer plus loin, par exemple dans l'Essonne, comme le font certaines villes voisines, n'est pas une option pour nous.

Tout le monde a droit à la ville et à la métropole, et nul ne doit être chassé de sa commune, de là où il vit, de là où se trouvent ses relations sociales ou celles de ses enfants, des relations si vitales et nous le mesurons sans cesse chaque jour.

C'est également afin de lutter contre cela que nous avons décidé d'agir contre la spéculation immobilière et foncière, en instaurant des périmètres de sursis à statuer autour des futures stations de métro.

Ce faisant, nous protégeons également nos quartiers pavillonnaires qui sont, non seulement, une partie de l'identité de notre territoire, mais qui constituent aussi de véritables îlots de fraîcheur face au dérèglement climatique.

La question de la nature en ville prend tout son sens, et pas seulement d'un point de vue esthétique. Cela nous guide pour décider de l'implantation d'un futur parc en cœur de ville ou de la plantation de 200 nouveaux arbres dans notre commune.

C'est aussi cela qui nous pousse à choisir des matériaux biosourcés pour la nouvelle école et à la doter d'une cour de récréation végétalisée.

Chevilly-Larue est une ville qui s'engage pour l'épanouissement et l'émancipation de tous, ainsi que pour la lutte contre les violences et les discriminations.

Ce travail de longue haleine est notamment mené à travers nos actions en faveur des jeunes de notre commune, de l'enfance, de la petite enfance, de soutien à la parentalité, mais c'est aussi le cœur de notre projet sportif ou culturel pour notre commune.

Tout cela contribue à renforcer le lien social et ce vivre ensemble si cher à nos yeux, qui font l'esprit de Chevilly-Larue.

Finalement, cela ressemble à un modèle de société que nous souhaitons pour nous et pour nos enfants.

C'est bien ce projet humaniste, solidaire et écologique que nous mettons en œuvre en ce début de mandature, conformément au mandat que nous avons reçu de la part des Chevillaises et Chevillais : le projet de préserver une ville à taille humaine, tout en évoluant avec son temps, à seulement quelques kilomètres de Paris.

C'est pourquoi le groupe communiste et partenaires réaffirme son soutien à Mme la Maire et aux choix politiques portés par la majorité municipale, en approuvant les orientations budgétaires proposées ce soir pour l'année 2021.

Je vous remercie de votre attention.

M. LADJICI. - Bonsoir à tous, Mesdames, Messieurs, chers collègues élus du Conseil municipal.

Je salue tous nos concitoyens qui nous regardent ce soir sur les réseaux sociaux.

Je m'adresse à vous, ce soir, pour le premier débat d'orientations budgétaires de la nouvelle mandature municipale 2020-2026.

La période que nous avons traversée ensemble est sans précédent.

Il m'arrive même parfois de m'interroger sur la réalité de notre situation mondiale, qui a complètement basculé un certain 17 mars 2020.

Comment ne pas penser à toutes celles et tous ceux dont la vie a basculé à cause de ce terrible virus qui a mis à genoux toute l'humanité.

Des personnes ont perdu la vie, d'autres ont perdu la santé. Vous avez également les sacrifiés du Covid qui ont perdu leur emploi et dont la vie a profondément basculé.

Je pense ce soir à tous les fonctionnaires, les agents municipaux, les agents de l'État, le personnel hospitalier, les professeurs de l'Éducation nationale et les responsables associatifs qui ont permis d'atténuer cette crise sur les populations de notre pays et nous en avons un exemple, ici même, à Chevilly-Larue.

Ce contexte mondial a révélé la fragilité de notre système mondial qui semblait tellement rodé et paré à toutes les épreuves.

Nous avons également découvert l'humain dans toute son ingéniosité et toute sa générosité.

Cela a été dit, jamais l'humanité n'avait développé un vaccin dans des délais aussi courts.

Il y a malheureusement encore celles et ceux qui savent tout mieux que tout le monde, celles et ceux qui critiquent tantôt le gouvernement, les entreprises, la police et j'en passe.

Un jour, ils sont contre le vaccin, le lendemain pour. Deux jours plus tard, ils s'offusquent contre le confinement mais le lendemain, ils appellent à confiner la population.

Vous connaissez tous une personne autour de vous qui répond à cette description.

Je pense que cette période nous oblige, au contraire, à l'humilité. Elle nous oblige à nous unir et à nous faire confiance pour sortir notre pays du marasme dans lequel il se trouve.

Avant de critiquer, nous essayons toujours de formuler des propositions. Il est toujours facile de dire qu'untel ou untel a mal fait.

Il faut avoir l'humilité et l'empathie de se positionner sur la personne critiquée, pour imaginer ce que nous ferions à sa place.

Certains nous prédisent les pires lendemains.

Nous croyons, au contraire, que nous allons nous en sortir, plus forts et plus confiants. La nature est résiliente, l'humanité aussi.

La crise sanitaire et les problèmes économiques ont façonné une nouvelle réalité à Chevilly-Larue.

Des questions nouvelles sont apparues dans tous nos quartiers : problèmes de vivre ensemble, précarités nouvelles, situations familiales complexes du fait du confinement, difficultés scolaires, problèmes psychologiques, crise du logement, problèmes de survie de nos restaurateurs et commerçants, le stationnement, les stages, les emplois, etc.

La liste est malheureusement trop longue.

Nous voulons que ces orientations budgétaires soient plus qu'un exercice de style, comme ce fut assez souvent le cas lors de la précédente mandature.

Nous avons travaillé avec le groupe sur des propositions que nous souhaitons formuler ce soir. Nous aimerions que ce budget 2021 dépasse les clivages politiques, car nous estimons que les bonnes idées, en direction de nos concitoyens et dans l'intérêt général, dépassent les clivages politiques.

Les Chevillais souhaitent une plus grande association à la vie politique municipale. Nous avons franchi une première étape grâce à la retransmission en ligne des Conseil municipaux, il nous faut désormais aller plus loin en instaurant une véritable démocratie participative, avec plus de consultations directes et plus de référendums locaux.

La majorité municipale veut participer à la création d'une régie publique de l'eau pour se substituer au syndicat des eaux d'Île-de-France.

Cette stratégie est, selon nous, précipitée, pour ne pas dire hasardeuse.

Comment pouvons-nous imaginer que neuf villes du Val de Marne puissent, seules, supporter des investissements colossaux relatifs à la création d'un réseau de distribution d'eau, ou même exploiter un réseau existant, sans historique, et sans ingénierie appropriée ?

Cette approche pourrait se transformer en gouffre financier pour Chevilly-Larue, ainsi que pour les neuf villes à l'origine de cette démarche, et compromettre durablement nos capacités d'investissement dans les nouveaux projets. Je rappelle que les investissements nécessaires à la création d'un nouveau réseau se comptent en centaine de millions d'euros. Est-ce vraiment sérieux de vouloir aller dans cette direction ?

Cette question doit être tranchée par le biais d'un référendum local, après une phase de présentation, de débats contradictoires entre les différentes sensibilités qui composent le paysage politique de Chevilly-Larue.

Comme vous le savez, effectuer des démarches administratives peut s'avérer compliqué.

Nous proposons d'accélérer le pas dans le domaine de la dématérialisation des démarches. La société a gagné une décennie dans de nombreux secteurs, rien ne justifie que Chevilly-Larue ne soit pas exemplaire dans le domaine.

Nous proposons de tendre, en deux ans, vers 80 % des démarches administratives possibles en ligne. Nous consultons bien un médecin en visio, pourquoi n'en serait-il pas de même pour un agent municipal ?

Dans un objectif de transparence et de démocratie, nous demandons la création d'une commission d'enquête indépendante pour comprendre ce qui s'est passé sur le chantier de construction de la nouvelle Maison pour Tous.

Cela n'a pas été abordé dans votre présentation, Madame la Maire. Nous aimerions comprendre comment nous sommes arrivés à cette situation où un équipement public, livré fin 2019, doit subir, à nouveau, des travaux structurants de rénovation.

Je pense, qu'au-delà de solliciter la garantie décennale, il faut se poser la question des défaillances. Qu'est-ce que qui n'a pas bien fonctionné, comment pouvons-nous sécuriser demain les nouveaux équipements qui seront livrés ? Vous avez parlé du terrain de rugby, du club house, il faut faire attention à la réception de ces équipements publics.

Dans le domaine du bien vivre ensemble, vous savez bien que nos concitoyens sont de plus en plus isolés par l'effet de la crise sanitaire et ce qu'elle implique de renoncement sur la vie sociale.

Les subventions aux associations doivent être maintenues. Il faut cependant prendre en compte leurs difficultés à produire des documents en cette période de crise. Il n'est pas évident de répondre à l'administration avec des justificatifs. Un principe de bienveillance doit s'appliquer.

Nous proposons également de lancer une saison culturelle numérique, en lien avec le théâtre de Chevilly-Larue, pour envisager des séances complètement dématérialisées. Cela pourrait fonctionner, il existe une véritable attente de concitoyens amoureux de théâtre.

Dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique, vous savez comme moi que c'est une réelle préoccupation pour nos concitoyens. Le confinement et le couvre-feu ont aggravé les difficultés déjà connues dans notre commune. Plusieurs résidences, notamment au Clos-Saint-Michel ou à l'Ermitage, subissent encore, trop souvent, des dégradations de leurs parties communes.

Je pense qu'il nous faut donner plus de moyens à la police municipale et s'interroger sur les raisons de cette défection dans les rangs de nos policiers municipaux, avec le départ de la cheffe de la

police et des autres agents.

Il faut privilégier, dans la mesure du possible, les promotions internes. Nous avons des ASVP qui ont démontré leur fidélité à notre commune, il faut leur offrir la possibilité de passer le concours de policier municipal.

Les habitants de la Saussaie subissent régulièrement des incivilités et des débordements sur la voie publique. Nous assistons, trop souvent, à des interventions des forces de l'ordre et des pompiers. Cela s'est amplifié avec la crise sanitaire.

La surdensification, décidée par votre majorité, ne va pas arranger les choses : beaucoup de nouveaux immeubles vont très construits dans les Sorbiers.

Un autre exemple est assez inquiétant : la situation du stationnement dans le quartier Bretagne. Après la livraison de nouveaux équipements immobiliers, nous observons une vraie crise du stationnement.

Je ne pense pas que cette crise pourra être résolue avec le stationnement résidentialisé. Nous sommes dans une zone pavillonnaire, beaucoup de personnes ne veulent pas prendre de place de parking dans leurs loyers et se garent sur la voie publique. Nous voyons ce que cela génère avec une arrivée massive de population.

Vous avez évoqué le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) et avez proposé son ouverture. Je pense qu'il doit être l'occasion de faire un véritable moratoire sur les nouvelles constructions, pour arrêter cette course au bétonnage.

Nous avons intérêt à prévoir des espaces de respiration pour nos concitoyens, nous en avons vu l'utilité pendant cette crise sanitaire.

Des problèmes d'éclairage doivent être réglés dans la zone de la rue Petit-Leroy : des citoyens ont signalé ces soucis à plusieurs reprises.

Nous avons dans cette zone des travaux et des problèmes d'éclairage récurrents. La solution devrait être simple si elle était prise à bras-le-corps.

Dans le domaine écologique, nous avons présenté un projet ambitieux, lors des élections municipales, pour amener de la nature en ville et permettre à nos concitoyens d'avoir plus d'espaces en commun.

Vous avez parlé, Madame la Maire, des questions des citoyens dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Vous n'avez pas évoqué un courrier d'une initiative citoyenne dans le quartier du Clos-Saint-Michel. Le réseau Coop'Ère propose d'installer un potager urbain dans la réserve foncière inexploitée. C'est une très bonne idée, ces citoyens ont le mérite de se rassembler et de travailler à cette demande. Cela mérite d'être étudié sérieusement.

Dans le domaine de la solidarité, et je terminerai par ce sujet, la majorité a privilégié la distribution de bons d'achat à nos concitoyens en fragilité.

Ces bons d'achat permettent de combler un besoin ponctuel, sans régler le problème de fond dans la durée.

Les étudiants ont de plus en plus besoin de matériel informatique robuste pour suivre leurs cours, la commune pourrait agir dans ce domaine. Nous proposons l'organisation d'une banque de partage d'ordinateurs portables, en lien avec nos associations.

Une association, créée récemment, organise ce partage de matériel informatique pour les collégiens. Elle devrait être soutenue par la municipalité par de la logistique ou par une subvention, pour que cette bonne pratique se généralise.

Nous proposons de mettre l'accent sur l'accompagnement au retour à l'emploi, en augmentant sensiblement les moyens du service emploi de la commune, en lien avec la Mission locale du Val de Bièvre.

Le site Internet de notre commune doit servir à publier les offres d'emplois disponibles sur notre commune. Nous devons inciter les entreprises à nous faire parvenir les offres en avant-première, pour permettre à nos concitoyens d'en profiter en priorité.

Mme la MAIRE. - J'attire votre attention sur le temps qui défile.

M. LADJICI. - Les seniors subissent pleinement la crise sanitaire.

Nous proposons la création d'une cellule d'écoute, en lien avec le CCAS, pour avoir des échanges réguliers, pour réduire l'isolement et agir rapidement dans le traitement des demandes administratives en tout genre.

Le banquet des aînés ne pourra pas se tenir cette année. Il était un moment important pour les séniors.

Nous proposons l'envoi d'un repas à domicile à toutes les personnes éligibles pour marquer le coup et rappeler que la convivialité ne doit pas être sacrifiée à cause de cette crise sanitaire.

Il existe une vraie difficulté sur la vaccination. Les chiffres que vous avez remontés sont parlants.

Je pense que nous aurions intérêt à regrouper cette liste de demandeurs afin de réaliser un suivi. Il faut plus de traçabilités dans les demandes, en lien avec les centres de vaccination autour de la commune.

Pour terminer, puisque nous sommes sur la création de Comités consultatifs en tout genre, nous proposons de créer un Comité pour le suivi et le respect des engagements électoraux.

Votre majorité a été élue, vous avez montré un programme que nous suivons avec beaucoup d'intérêt. Nous voulons nous assurer que certaines annonces n'étaient pas juste figuratives dans la campagne.

Je vous souhaite collectivement d'être utiles à la ville de Chevilly-Larue et à nos concitoyens. Nos différences sont une richesse pour notre démocratie locale, sachons en tirer bénéfice.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. MAILLER. - Madame la Maire, chers collègues, en l'absence de Hadi Issahane - qui a un souci de santé - je vais vous présenter, pour le groupe Insoumis et Chevillais, notre contribution à ce débat d'orientations budgétaires, pour l'année 2021.

Chers collègues, nous traversons une crise sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Nul ne sait quand nous en sortirons, ni dans quel état.

Une seule chose est sûre, elle ne sera pas la dernière.

La biosphère se rappelle à une humanité, dont le désir a toujours été de dominer ce qu'elle ne maîtrisait pas, en oubliant que sans écosystème viable, point de salut : nos modes de vie sont ainsi à l'origine de la détérioration des écosystèmes qui a causé un changement d'époque géologique et fait peser bien des dangers pour l'espèce humaine.

Le système productiviste est le principal responsable des crises environnementales qui nous frappent : extinctions d'espèces, changement climatique, etc.

Notre système de production est ainsi intimement lié à la crise sanitaire via la perte de biodiversité, la déforestation, l'élevage intensif et la destruction d'habitat de nombreuses espèces.

Celles et ceux qui voulaient s'en affranchir, par la technologie et par l'argent, en sont aujourd'hui pour leurs frais. Nous sommes tous interconnectés avec notre environnement et le battement d'ailes d'un papillon en Chine peut mettre à l'arrêt l'économie de la France et y causer la mort de plus de 80 000 habitants.

Devant ce défi inédit pour nos générations, notre organisation sociale subit des chocs violents aux conséquences encore impossibles à évaluer. Pour ne rien arranger, l'un des piliers de notre organisation a failli.

Des masques aux tests, en passant par les vaccins, l'État, en tant qu'instrument du peuple pour se gérer et affronter les difficultés, affiche son impotence, son autoritarisme et son mépris, à une population au bout du rouleau.

Le responsable de cette situation n'est pas seulement le pouvoir actuel, mais tous les chefs d'État et gouvernements qui se sont succédé depuis des années, pour mener la même politique de dépeçage de l'État.

De la révision générale des politiques publiques décidée sous Nicolas Sarkozy, qui consistait pour l'essentiel à réduire effectifs de la fonction publique et donc à désarmer l'État, jusqu'au détricotage de nos droits sociaux et professionnels, qui n'a cessé de s'aggraver sous les mandats de François Hollande et d'Emmanuel Macron, en passant par le désarmement du système de santé que nous payons aujourd'hui au prix fort, tous ces pouvoirs successifs ont réduit la capacité d'action du secteur public au profit d'intérêts privés auxquels sont livrés des biens aussi fondamentaux que l'eau, l'énergie, et en partie la santé.

Par ce désarmement de la puissance publique dans sa capacité à résister à des chocs, ces dirigeants successifs portent une lourde responsabilité dans la crise qui nous frappe aujourd'hui.

Pire, ils ont affaibli l'idée même de l'intérêt général, dévalorisant dans les consciences l'action collective comme moteur du changement, valorisant l'initiative individuelle et la construction de trajectoires personnelles basées sur les talents, « moins d'État, plus de marché », tel est leur credo.

La population doit désormais se gérer elle-même et ne plus dépendre de « l'assistanat » de la collectivité, comme si ceux, qui dans les gares ne sont rien, attendaient l'aumône.

Dans le même temps, de milliards en dizaines de milliards, cette même collectivité s'est saignée, sans aucune contrepartie, pour des personnes qui, aujourd'hui, cachent leur argent au Luxembourg, refusant de contribuer à l'effort collectif.

Ces idées simples, comme « traverse la rue et tu trouveras du boulot » ou « il n'y a pas d'argent magique » ont pignon sur rue depuis des années, à la télé, à la radio, dans les journaux (dont la plupart appartient à un petit nombre de milliardaires).

Il s'agirait de libérer les énergies pour ceux qui réussissent, de faire de la croissance et de la concurrence libre et non faussée, des dogmes indiscutables et indiscutés, mais pour y arriver, disent-ils, il fallait faire des sacrifices, moins de salaire, moins de cotisations sociales, moins d'État, moins de sécurité sociale.

C'est l'une des raisons qui fait, qu'aujourd'hui, ce nouveau coronavirus nous affecte tant, à cause notamment de la fragilisation de notre système de santé, un système de santé qui, il y a 20 ans, était encore considéré comme l'un des meilleurs au monde.

Une seule et même politique donc, qui au nom d'une idéologie contredite par les faits, a sacrifié l'hôpital, l'école, nos retraites, notre Code du travail, nos fleurons industriels, notre recherche scientifique et médicale, notre démocratie et maintenant, nos libertés, si mal protégées par une Europe de la paix entre les pays mais de la guerre entre les peuples et, au sein des peuples, à travers la concurrence de tous contre tous.

Des libertés sacrifiées sur l'autel des marchés pour se garder d'une population en colère : nous avons connu 800 plans sociaux depuis le début de la pandémie, et, en parallèle, des fortunes explosent, des comptes en banques débordent, tandis que la pauvreté gagne sans cesse des pans entiers de la population, désespérant notre jeunesse et sacrifiant nos aînés.

Pourquoi cet autoritarisme ? Parce que le peuple français, devant tant de brutalité, n'est pas un peuple qui se tient sage.

L'histoire d'hier et d'aujourd'hui nous le montre, de la révolution de 1789 au soulèvement des gilets jaunes, une seule filiation : celle d'un peuple qui refuse le joug de l'oppression et qui tient en horreur l'injustice. C'est la France rebelle, celle que nous aimons et dont nous sommes fiers.

Et Chevilly-Larue dans tout cela ? Pour bien comprendre ce qui nous arrive, nous devons revenir à ce traité européen rejeté par les Français en 2005, mais tout de même appliqué avec zèle par nos différents gouvernements de l'époque et d'aujourd'hui. Dans ces traités, il était clairement indiqué la sacro-sainte règle des 3 %, le fameux déficit autorisé que nous avons tous entendu dans les matinales des radios, comme une loi de la nature.

En clair, il était demandé aux États de résorber leur déficit public, car « nous vivions au-dessus de nos moyens » et que, à chaque français qui naissait, on infligeait une dette qui allait le transformer en esclave jusqu'à la fin de sa vie, s'il ne prenait pas garde de réduire ses dépenses de scolarité, de santé, jusqu'à sa propre retraite.

Vous connaissez la suite. Après s'être occupés de nos hôpitaux, de nos retraites et de nos universités, les gouvernements, contraints par les règles qu'ils s'étaient eux-mêmes imposées, ont demandé aux collectivités de faire un effort, pas grand-chose au début, mais petit à petit l'ardoise s'est alourdie.

Pendant que l'État se trouait les poches en cadeaux fiscaux, à coups de centaines de milliards, disparaissaient la taxe professionnelle, la dotation globale de fonctionnement, la taxe d'habitation etc. jusqu'à atteindre la somme astronomique de 35 milliards d'euros manquants sur les dix dernières années, au budget de notre commune de Chevilly-Larue.

Alors aujourd'hui, quand il faudra aller chercher les quelques milliers d'euros qui manquent pour agir sous ce grand péril, n'oublions pas ces chantres de la rigueur qui ont distillé l'idéologie du « toujours moins pour tous » et du « toujours plus pour quelques-uns ».

À l'heure où la dette publique est passée de 99 à 120 % du PIB en un an, où la loi de finances prévoit encore une fois de toucher à la fiscalité des collectivités à travers les impôts de production, où l'autonomie des communes est sans cesse rognée par la multiplication des échelons administratifs et territoriaux, où notre population souffre de la maladie, de la précarité, de la pauvreté, de l'isolement et de l'inquiétude, nous sommes réunis ce soir pour débattre des orientations budgétaires de notre commune, dans un contexte toujours extrêmement difficile et incertain, non seulement en raison de la pandémie, mais en raison des choix politiques opérés par les dirigeants successifs du pays.

Mme la Maire a donné les grandes orientations de la commune, issues de la continuité des mandats précédents et des orientations portées lors de l'élection de mars 2020.

Fort heureusement, notre ville a toujours été bien gérée, nous disposons donc de services publics, d'équipements - que bien des communes nous envient - et d'une capacité d'action importante grâce à une gestion intelligente et humaine qui a su préparer l'avenir. Je pense à notre camarade André Deluchat.

Notre administration est forte de personnels compétents, très engagés et nous permet de garantir un haut niveau de service public communal tourné, en particulier, vers les plus fragiles.

Nous maintenons des actions variées guidées par une tradition de solidarité, qui fait la fierté de notre commune, et un universalisme qui permet à chacun et chacune de bénéficier, à Chevilly-Larue, des services de la collectivité, quels que soient ses moyens.

Nous maintenons une imposition locale parmi les plus basses du département.

Ce débat d'orientations budgétaires prend aussi la suite des mesures exceptionnelles mises en œuvre rapidement en 2020, pour apporter soutien et réconfort à toutes et tous dans un contexte difficile : aide financière et matérielle aux habitants dans le besoin, doublement des ressources du CCAS, renforcement du soutien aux associations, notamment celles venant en aide aux Chevillais les plus en difficulté (pour cela, nous les remercions chaleureusement), livraison de courses et de médicaments, distribution de repas, continuité du service public auprès de nos enfants et de nos aînés, soutien à la culture.

Fort d'un programme validé par les Chevillais et les Chevillaises en mars 2020, comportant des réalisations importantes pour améliorer toujours plus la qualité de vie dans notre commune, ce programme se déclinera véritablement, à travers ce premier budget de la mandature, en faisant la part belle à la solidarité, à l'enfance, à la culture et à la jeunesse.

Mme la MAIRE. - Attention le temps passe.

M. MAILLER. - J'en viens à la conclusion.

Quant au groupe Chevillais et Insoumis, il se tiendra aux côtés de notre maire et des autres groupes de la majorité, pour faire de ce budget, un instrument de résilience et de résistance des Chevillaises et Chevillais face à l'adversité d'une vie meilleure toujours incertaine, tout en préparant, comme nous l'avons fait par le passé, la commune de demain.

Nous soutenons donc les orientations présentées par Mme la Maire.

Puis-je évoquer la régie publique de l'eau ?

Mme la MAIRE. - La règle est de dix minutes par intervention, je propose de passer la parole à l'interlocuteur suivant. Nous reviendrons ensuite sur la régie de l'eau.

M. BLAS. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues.

Le groupe Les citoyens, que je préside, fait partie de votre majorité et le revendique haut et fort.

Mes six autres collègues font tous partie des différentes commissions de notre municipalité et certains d'entre eux assument les fonctions de conseillers délégués ou ont été investis de missions bien précises : politique sportive, fleurissement participatif, l'intergénérationnel, la santé et la lutte contre la désertification médicale, le projet de nouvelle école et l'école du cirque, la ville numérique et les projets de ressourcerie Repair café et Fab lab.

Au vu et à l'étude de ce rapport d'orientations budgétaires, il nous apparaît clairement que le futur budget de notre ville élaboré par vous, Madame la Maire, mais également par Mme Boivin, Maire adjointe déléguée aux finances, la direction générale et les services financiers de la ville que je souhaite remercier ce soir en la personne de son directeur, Serge Tehas, sera réaliste et équilibré, et ce, malgré les contraintes toujours plus nombreuses auxquelles nous faisons face depuis plusieurs années.

Ces contraintes ont amputé nos finances de plusieurs millions d'euros, avec les baisses et, finalement, la disparition des dotations globales de l'État, les créations de taxe de péréquation, etc. Contrairement à certains, je n'irai pas jusqu'à dire que Chevilly-Larue est une ville riche, mais Chevilly-Larue est assurément une ville bien gérée et ce, depuis bon nombre d'années.

Depuis un an, comme toutes les communes, nous sommes confrontés à cette pandémie planétaire

aux conséquences multiples.

Madame la Maire, aidée de vos services municipaux, vous avez su prendre toutes les dispositions humaines, financières et sociales ne laissant ainsi aucun Chevillais traverser seul cette terrible épreuve. Notre groupe vous en est reconnaissant.

Je ne reviendrai pas sur le contenu de votre rapport d'orientations budgétaires qui nous convient, que nous trouvons solidaire et juste pour l'ensemble des Chevillais, et avec lequel nous sommes donc d'accord.

Certains sujets devront toutefois faire l'objet de discussions. En cela, nous vous faisons pleinement confiance.

Pour toutes ces raisons, nous prenons acte de ce rapport d'orientations budgétaires et nous voterons le budget 2021 qui en découlera le moment venu.

Je vous remercie de votre attention.

M. COGNET. - Mesdames, Messieurs, chers collègues du Conseil municipal.

Mme la Maire nous a présenté un projet qui nous donne à voir Chevilly-Larue à l'horizon de 2030. Ce projet est porté par notre équipe municipale.

Rappelons-nous ce qu'était Chevilly-Larue il y a 30 ans : une ville morcelée faite de grands ensembles, de grands espaces verts qui n'étaient pas très utilisables, une ville faite de casses automobiles, une ville d'autant plus morcelée que l'État a voulu encore plus la morceler, en voulant y faire passer l'A86 et détruire le quartier Bretagne.

C'est la mobilisation des Chevillais qui a permis que l'A86 et son tracé évitent ce quartier et évitent de détruire définitivement notre ville.

C'est cela aussi l'esprit Chevillais : savoir se mobiliser dans un esprit de solidarité pour défendre des causes justes.

Petit, pour moi, Chevilly-Larue n'était que des casses automobiles : j'y venais avec mon père chercher des pièces pour réparer des voitures.

Quarante ans plus tard, j'ai découvert une ville, je suis à nouveau Chevillais, provincial de naissance.

La ville que j'ai découverte est une ville de solidarité, faite de nombreux services publics, une ville qui a retrouvé son tissu urbain.

Après les mandats de Guy Pettenati et de Christian Hervy, notre ville s'est reconstituée et nous arrivons au bout de cette histoire.

Les casses automobiles font place maintenant à des écoquartiers qui commencent à sortir de terre.

Notre ville retrouve sens au sein d'une métropole, car une ville doit évoluer avec son temps.

J'entends certains parler de surdensification, mais quelle surdensification ? Les immeubles qui ont été construits sur les cases automobiles ? Effectivement, il y a beaucoup plus d'habitants mais moins de voitures.

Rappelons que Chevilly-Larue a, par rapport aux communes du territoire, 20 % de densification en moyenne en moins par rapport à ces communes, alors même qu'un tiers de notre commune est occupé par le MIN de Rungis.

Il n'y a donc pas de surdensification.

Parler de surdensification, c'est interdire à des gens qui habitent Chevilly-Larue d'évoluer, de se

loger et de rester sur le territoire.

Notre ville doit pouvoir rester une ville où l'on accueille ces Chevillais, qu'ils y restent et qu'ils ne partent pas en grande banlieue.

J'entends parler de courses au bétonnage. Oui, c'est très à la mode le béton, c'est même un matériau de construction, je n'ai jamais entendu parler de pierronnage et pourtant, il fut un temps où on construisait en pierre. Aujourd'hui, on construit en béton et on permet à nos habitants d'avoir des logements dignes, effectivement avec ce principe de construction en tiroir, on détruit, mais avant de détruire, on relogé nos habitants.

Nous faisons naître de nouveaux quartiers, des quartiers qui donnent sens à la ville, qui la projettent dans son avenir avec un tissu urbain en lien avec des stations de métro, qui sont le futur de Chevilly-Larue.

Alors oui, je pense que l'on peut être fier du travail mené par les équipes précédentes et par le projet porté par notre équipe et que nous a présenté Mme la Maire.

On doit être fier de cette ville qui doit garder ces valeurs, qui doit garder son esprit de village, en étant inscrit dans cette grande métropole qu'est Paris.

Je soutiens complètement les orientations qui nous ont été données dans ce rapport.

Mme la MAIRE. - Merci Jean-Roch.

Mme MATOUK. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous votons aujourd'hui les orientations budgétaires de notre ville.

La municipalité fait le choix d'une véritable politique en matière de lutte contre les violences, les discriminations et en matière d'égalité.

Cette mission, qui m'a été confiée, me tient particulièrement à cœur, elle commence par le choix d'une politique locale qui n'exclut personne, qui défend l'intérêt de tous, sans distinction et qui favorise le vivre ensemble. Cette volonté a conduit les Chevillaises et Chevillais à nous renouveler leur confiance et guide notre action.

Aussi, en ces temps difficiles marqués par l'augmentation des violences conjugales et intra-familiales, la municipalité est plus que jamais mobilisée.

Je tiens à saluer l'engagement de la ville pour sa lutte contre les violences faites aux femmes.

Je me suis d'ailleurs engagée à poursuivre le travail de mes prédécesseurs, qui se traduit par la mise à l'abri, ainsi qu'un accompagnement psychologique et juridique des victimes, la multiplication des actions en faveur de légalité femme homme, un travail de prévention avec les différents acteurs de la Ville, y compris les établissements scolaires, l'organisation de formations à destination des élus et des agents communaux, la création d'une commission et d'un comité consultatif qui ont pour but d'élaborer de futurs plans d'action et ce, avec la participation de concitoyens.

L'opposition a aussi l'occasion de faire des propositions dans les différentes commissions.

La municipalité continue d'accueillir le public, avec ou sans rendez-vous, et les services publics restent également accessibles et les agents communaux se déplacent en cas de besoin.

Je pense que la situation actuelle est difficile à vivre pour tous et qu'il faut revenir sur l'essentiel.

Pour revenir au banquet des aînés, je pense qu'Hermine rajoutera quelques éléments sur ce sujet. Le Conseil d'administration du CCAS s'est tenu récemment, il n'était pas question d'annuler le repas, mais plutôt de le reporter.

Nous envisageons également, si toutefois il n'y avait pas possibilité de reporter le banquet, de

travailler justement sur d'autres propositions.

Pour revenir à la situation des étudiants, l'aide Covid, qui sera réitérée, pourra éventuellement contribuer à l'achat d'un matériel informatique.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme BOIVIN. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je veux tout d'abord saluer mon prédécesseur, André Deluchat, qui a œuvré aux finances avec le soutien de notre directeur financier, Serge Théas, pour me transmettre une situation financière saine, avec des marges de manœuvre qui nous permettent d'envisager sereinement, tout en étant vigilants, la mise en œuvre de notre programme.

La municipalité a toujours eu à cœur d'avoir une politique tarifaire qui fasse que nos concitoyens ne payent pas plus de 50 % d'un service, quel que soit son niveau de revenu.

Je vais vous donner un exemple qui concerne les tarifs de la restauration scolaire où le taux de couverture est de 18 %. Je vais le comparer aux tarifs existants dans des villes limitrophes.

À Chevilly-Larue, le tarif minimum est à 0,48 € et le tarif maximum est à 3,22 €.

Pour les villes limitrophes, le tarif minimum est à 0,81 € et le tarif maximum à 5,29 € pour la ville juste après Chevilly-Larue. Pour la ville la plus chère, le minimum est à 1,25 € et le maximum à 6 €. Cela laisse réfléchir tout de même.

Je voulais aussi apporter quelques précisions car j'ai entendu quelques affirmations qui mentionnaient que la ville de Chevilly-Larue était riche.

Le potentiel financier de la ville est ce qui permet la soutenabilité de la dette.

Quand vous allez voir un banquier, vous lui donnez votre potentiel financier : soit il vous accueille bras ouverts avec un sourire, soit il vous dit de passer votre chemin.

En 2019, le potentiel financier de la ville était de 2 071 € par habitant, alors que le potentiel financier moyen des communes de la Métropole du Grand Paris est de 1 727 € par habitant.

Oui, la ville a des moyens, mais il n'y a pas de quoi s'égarer.

En revanche, on oublie systématiquement de dire que le revenu moyen à Chevilly-Larue, en 2019, était de 13 911 € par habitant, alors qu'il était de 20 348 € par habitant sur les communes de la Métropole du Grand Paris.

Oui la Ville a des moyens et je dirai, heureusement, car une partie de sa population n'a pas de moyens et a vraiment besoin de services publics.

Cette richesse et ces moyens, que nous avons sur la Ville, servent à financer ces services qui vont aider nos concitoyens.

Savez-vous, également, que le niveau d'imposition sur la ville est parmi les plus faibles du département. Nous sommes la deuxième ville la moins chère sur le 94 pour la taxe d'habitation - nous savons certes qu'elle va disparaître - mais c'est aussi la quatrième ville la moins chère pour la taxe foncière sur le patrimoine bâti. Ce qui est tout de même important et qui a tout son intérêt.

Au cours du précédent mandat, nous avons été capables d'investir en moyenne 6,5 M€ par an, ce qui est, compte tenu des baisses de ressources que nous avons enregistrées, un excellent niveau d'investissement, avec un financement par l'épargne de 77 % en moyenne sur la durée du mandat précédent. Cela veut dire que nous n'avons utilisé que 23 % d'emprunt pour financer nos investissements.

Il est encore plus intéressant de noter que nous avons eu le même taux de financement. Nous retrouvons les 77 % sur le mandat encore précédent.

En fait, sur deux mandats qui se suivent, de 2008 à 2020, nous avons un taux de financement par l'épargne de 77 %.

Le ratio de désendettement, en cours de dette sur capacité d'autofinancement, est un indicateur de la santé des finances. Il est de 7,1 années, sachant que le plafond est à 12 ans.

Cela situe la ville à un niveau très confortable, mais il ne faut pas se relâcher pour autant.

L'objectif fixé, pour les futures années, sera de maintenir le même niveau d'investissement, soit en moyenne 6,7 M€ par an pour, parmi les actions les plus emblématiques, financer la nouvelle école dans le quartier Anatole France, la nouvelle salle familiale ainsi que le nouveau terrain de rugby et de maintenir un haut niveau de service public.

Nous maintenons cet objectif malgré les incertitudes quant au niveau de nos ressources financières dans les années à venir.

Pourquoi des incertitudes ? Depuis mars 2020, nous sommes dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale et nous ne savons pas quand il prendra fin. La crise sanitaire a amené son cortège de fermeture de lieux de convivialité (restaurants, bars et discothèques) de fermeture de lieux culturels (musées, cinémas et théâtres), d'annulation d'événements (rencontres sportives, spectacles vivants et expositions) mais aussi la fermeture des facultés et de commerces dit non essentiels.

Le tourisme et l'industrie aéronautique sont pratiquement à l'arrêt. L'industrie automobile est également touchée.

Ce contexte a conduit à mettre une part importante de salariés au chômage partiel et un nombre important d'entreprises dans l'incertitude de leur avenir, et ce, malgré le « quoi qu'il en coûte ».

Toutes les mesures prises par le gouvernement - c'est une bonne chose - pour soutenir les entreprises par le biais d'aides, toutes les catégories sociales par le financement massif du chômage partiel, mais aussi la mise en œuvre d'un plan de relance de 100 milliards d'euros qui a pour objectif de faire repartir l'activité économique, toutes ces mesures ont creusé le déficit avec un niveau record de la dette (260 Md€) portant l'endettement à 119,8 % du PIB en 2020 et à 122,4 % en 2021, alors que nous étions à 98 % en 2019.

Il faudra rembourser cette dette ou pas. Sur ce sujet, les avis sont partagés et nous ne savons pas de quel côté va pencher la balance.

Cette décision de rembourser est une menace qui pèse sur nos finances. L'État, comme il l'a fait auparavant avec la contribution au redressement des finances publiques, mettra les collectivités territoriales à contribution.

Je rappelle que la participation au redressement des finances publiques, engagée en 2013, a coûté à la ville sa dotation globale de fonctionnement (DGF). En 2013, nous recevions 2,3 M€ de l'État, nous ne recevions plus rien en 2019.

Nous avons 2,3 M€ de recettes en moins chaque année, je crains que nous ne revivions la même histoire en 2025, année retenue par Bruno Le Maire pour rétablir les finances publiques.

Une autre menace est portée par l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Je vais être très brève.

Mme la MAIRE. - Oui.

Mme BOIVIN. - Nous avons plusieurs menaces, notamment celle liée à la suppression de la taxe

d'habitation en 2021. La ville voit ses marges de manœuvre réduites et ne disposera plus que du levier de la taxe foncière.

Les années à venir risquent d'être difficiles et nous imposeront, peut-être, de faire des choix douloureux, afin de continuer à maintenir un service public de qualité et un bon niveau d'investissement.

Je suis désolée d'avoir été aussi longue.

Mme la MAIRE. - Merci pour ces importantes précisions.

Mme RIGAUD. - Je voulais revenir sur les propos de Jean Roch Cognet pour préciser, en tant que Chevillaise depuis 40 ans, que la différence avec aujourd'hui se ressent.

On ne voit plus, les samedis et dimanches, toutes les personnes qui venaient réparer les voitures sur place et jeter l'huile des moteurs, faire des vidanges et enlever des pneus. C'était vraiment impressionnant.

Malgré les difficultés, je pense qu'il y a eu vraiment une grande amélioration.

Par rapport au quartier Sorbiers Saussaie, je voudrais dire que les personnes qui y habitent demandent à être respectées.

Il ne faut pas parler de ce quartier toujours en termes défavorables : les personnes sont dignes et ne demandent qu'à avoir leur environnement s'améliorer, y participer, être des citoyens comme les autres dans la ville. Nous en avons marre du mépris social.

Sur le bétonnage, comme je suis à Chevilly-Larue depuis longtemps et que je ne sors pas beaucoup, je suis allée me promener dans les villes de « droite ». Peut-être ont-ils des jardins suspendus, des arbres, des lacs, des parcs, etc. ?

À Thiais, cela construit beaucoup ; à L'Hay-les-Roses, j'ai vu dernièrement sur Internet que des arbres étaient coupés. J'ai pensé que c'était le 94.

Je suis allée à Fresnes et même sur l'autoroute A6, il y a des bâtiments. J'ai poussé jusqu'à Bourg la Reine et Anthony.

Pour parler de bétonnage, il faut peut-être aller faire un tour dans les autres villes.

Je veux vous parler de quelque chose de plus solidaire : une enveloppe COVID a été attribuée au CCAS et a permis une distribution d'ides en décembre et janvier.

Lors du bilan intermédiaire, nous avons versé 127 960 € aux bénéficiaires qui en avaient fait la demande. 606 bénéficiaires relevaient des quotients 3 et 4, ce qui représentait 82,5 % des demandeurs.

Les personnes seules ont reçu une enveloppe de 120 € ; les couples sans enfant, 140 € ; les couples ou parents avec des enfants, 200 € ; et ensuite, 20 € de plus par enfant supplémentaire.

Nous avons reçu 1150 dossiers.

Les personnes, qui ne rentraient pas dans les catégories et qui n'ont pas pu avoir d'aide, ont reçu un courrier explicatif.

À la fin du mois de janvier, l'aide avait été distribuée à 100 %.

Nous reviendrons vers vous pour un bilan plus complet, mais d'ores et déjà, il apparaît que les réflexions nous conduisent à intervenir urgemment en direction des étudiants et des personnes âgées.

Mme la MAIRE. - Il va falloir conclure.

Mme RIGAUD. - Pour l'instant, le banquet n'est pas annulé et nous espérons le reporter en juin.

Nous avons discuté, au CCAS, avec les représentants des associations de séniors. Ils nous ont fait comprendre que les personnes âgées étaient souvent isolées à la maison, sans beaucoup d'activité. Ils souhaitent donc que ce banquet puisse se tenir.

Ce point sera déterminé plus tard en fonction de la situation sanitaire.

Enfin, pour la ligne d'écoute pour les séniors isolés, il faut savoir que, depuis la canicule de 2003, un service existe, qu'ils peuvent appeler.

Nous avons adapté ce service depuis le Covid et les personnes sont également régulièrement appelées.

Les personnes peuvent bénéficier, par ailleurs, d'une livraison de repas à domicile.

M. TAUPIN. - J'ai bien reçu le courrier concernant le collectif de l'îlot Saint-Michel, demandant la mise en place d'un potager urbain au Clos-Saint-Michel, j'imagine, sur le terrain à gauche de la boulangerie.

L'idée n'est pas complètement inintéressante. Cela dit, il faut l'intégrer dans notre réflexion globale sur le réaménagement du quartier, qu'on appelle maintenant le quartier historique de Chevilly-Larue. Il comprend le monastère, le terrain devant et toute l'allée du Clos-Saint-Michel.

Je pense que cette idée de potager urbain pourrait tout à fait être abordée dans le cadre du Comité consultatif de la transition écologique ou du Comité sur le PLUI.

Ce point doit être discuté en l'intégrant dans le projet global de réaménagement du quartier historique, avec le parc devant le monastère.

Cela dit, le terrain qui existe n'est cependant pas un terrain complètement délaissé, puisqu'il constitue une zone de friche végétale très intéressante pour les abeilles, avec des plantes qui poussent tout au long de l'année, notamment au printemps. C'est un très beau lieu.

Mme la MAIRE. - Absolument, merci Laurent.

Mme LAMRAOUI BOUDON. - Tout à l'heure, nous avons évoqué la dématérialisation des actes administratifs.

Je voudrais rassurer : nous nous y mettons et nous ne sommes pas qu'au papier et à la plume d'oie.

Nous avons, par exemple, le portail famille. C'est important, les familles peuvent inscrire leurs enfants à la crèche, peuvent payer, etc.

Je me méfie néanmoins de toutes ces technologies. Je sais bien que l'on parle de « l'État plateforme », pourquoi ?

Pour faire des économies sèches ou pour réinvestir ? Attention, ces nouvelles technologies ne doivent pas accroître les fractures numériques.

J'ai vu ce que cela avait donné avec le confinement au mois de mars, il y a des enseignants dans la salle, ils pourront vous dire ce que la fracture numérique génère dans les familles et chez les enfants.

Oui à la modernité, à la dématérialisation, et dans ce cas, que les coûts de gestion récupérés soient investis vers l'accompagnement des plus fragiles.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. ROUX. - Tout à l'heure, je suis intervenu au nom de mon groupe, je vais me permettre maintenant une intervention liée à ma délégation.

Je laisserai Sylvain Mailler aborder la question de fond sur la gestion de l'eau et la régie publique, puisqu'elle correspond à la mission qui lui a été confiée.

Je vais revenir plus spécifiquement sur la question de la concertation. La question de la démocratie locale est un axe de travail majeur de cette mandature.

Nous avons eu l'occasion de l'écrire noir sur blanc dans notre programme, et l'avons évoqué lors du projet de révision du PLU. J'ai eu l'occasion d'indiquer que nous souhaitons aller de manière très ouverte dans la concertation, bien au-delà de ce que nous oblige la loi.

Je crois que, sur la question aussi importante de la gestion de l'eau, nous suivons la même logique de penser. Nous envisageons la tenue possible d'un référendum local sur cette question, probablement en lien avec les villes voisines. Le faire seul aurait assez peu de sens.

Tous les citoyens auront l'occasion de s'exprimer sur le sujet.

À la lumière de ce qui sera fait par le débat public - car aujourd'hui nous avons tous des niveaux très inégaux de maîtrise du sujet et de compréhension des enjeux - nous pourrions avoir ce référendum.

Je parle de capacité à s'exprimer à l'éclairage du débat, car je crois qu'il faut faire appel à l'intelligence collective, ne pas jouer sur la peur d'une catastrophe financière possible pour notre commune. Nous sommes des élus responsables, nous n'engageons pas la ville dans une aventure qui risquerait de coûter aux administrés.

Sur la question des associations, j'aimerais que l'on mesure l'engagement politique majeur, dans le fait de maintenir des niveaux de subvention aux associations.

Beaucoup de villes, en proie à des difficultés financières, ont fait le choix contraint, un peu par facilité ou par opportunisme, de « taper » dans les subventions aux associations.

Ce n'est peu le choix que nous avons fait, nous avons fait le choix du maintien, car nous avons eu l'occasion de nous dire que les associations sont le cœur battant de notre commune. Nous sommes une petite commune, une ville à taille humaine et les personnes engagées dans ces associations ont un rôle déterminant.

Nous le réaffirmons.

Il faut le réaffirmer et non le considérer pour acquis.

Il faut également revenir sur la question de l'augmentation de l'aide apportée aux associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité et de la santé.

On parle souvent des subventions, mais il n'y a pas que cela comme forme d'aide. Il existe des mises à disposition de locaux, des prêts de salle et de la mise à disposition de personnel communal.

Il s'agit d'un accompagnement, tout au long de l'année, opéré avec les associations. Nous essayons de marcher main dans la main, pour des objectifs communs et pour le bien de la population.

Monsieur Ladjici, vous disiez tout à l'heure que vous n'aviez pas de remarque sur le sujet. Vu votre forte propension à en faire, je prends cela comme des félicitations.

M. LADJICI. - Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. ROUX. - Vous aurez l'occasion de le corriger, si je dis une bêtise.

En forme de clin d'œil, vous parlez d'un courrier reçu dans votre boîte aux lettres. Vous nous avez fait la même intervention il y a deux ans. Il s'agissait d'un courrier d'une association que vous ne connaissiez pas et pourtant, comme par hasard, tout le bureau de cette association s'est retrouvé sur votre liste.

Il faut renouveler votre manière d'amener le débat au sein de ce Conseil municipal.

Sur le fond, je suis d'accord avec ce qu'a évoqué Laurent Taupin, je pense que la question mérite d'être soulevée et étudiée.

Je m'interroge juste sur cette manière de faire. Vous citez des initiatives et des associations menées par des personnes de votre liste.

Je trouve un peu curieuse votre manière de concevoir la représentation de la population dans cet hémicycle et de mettre cela en avant, dans vos interventions, sans autres initiatives. Notre ville regorge pourtant d'associations et d'initiatives intéressantes que vous pourriez souligner.

Je voudrais ajouter que nous avons une tradition, à Chevilly-Larue, du respect des engagements pris.

Bien avant que je sois élu, un point m'a toujours frappé à Chevilly-Larue : ces documents avec un gros tampon « engagement tenu ».

Il n'y a donc nul besoin d'un Comité consultatif pour nous obliger à tenir nos engagements. Les citoyens en sont juge.

M. LADJICI. - M. Roux est toujours dans la polémique et dans les attaques.

Nous avons eu, jusqu'à présent, un débat de bonne tenue. Les personnes que vous citez, ayant fait partie de ma liste, sont des personnes tout à fait honorables, qui s'impliquent dans la vie de la municipalité.

Dois-je vous rappeler les personnes qui font partie de votre liste et qui sont identifiées dans des associations Chevillaises ?

Je ne me suis pas permis, une seule fois, de faire le lien entre l'action de ces personnes et leur investissement politique.

Vous, plutôt que de voir l'initiative et le projet, vous alertez sur de prétendues méthodes. Il faudrait un peu élever le débat.

Dans les signataires de ces documents, vous noterez que certaines personnes ne faisaient pas partie de ma liste. Je regrette que vous vous arrêtiez sur la forme, plutôt que sur le fond. Vous vous arrêtez, encore une fois, à pointer de personne en raison de leur appartenance.

L'initiative est intéressante et va dans le bon sens pour la Ville de Chevilly-Larue.

Sur les associations, je vais juste rappeler mon propos.

Je suis lucide, je ne pense pas que, dans une année de crise financière, cette majorité et d'autres villes vont baisser les subventions aux associations.

C'est une bonne chose que l'on puisse maintenir les subventions aux associations à Chevilly-Larue.

Enfin, les nouvelles technologies ont permis de préserver de nombreux emplois. Des personnes, grâce à Internet et aux ordinateurs, ont pu continuer leur travail.

Même si cela se fait dans des conditions extrêmement difficiles, beaucoup d'étudiants ont pu continuer leurs études à l'université ou au lycée.

Il existe aussi un aspect intéressant avec l'apport de ces nouvelles technologies.

Il ne faut certes pas oublier les personnes en situation de fragilité. C'est la raison pour laquelle une association a entrepris, sans même me consulter, un projet de partage d'ordinateurs. Certaines personnes de cette association étaient sur ma liste, mais demeurent libres de mener des projets.

J'aurais préféré que vous les félicitez de cette initiative.

Mme la MAIRE. - C'était le moyen de les mettre en avant, il faut le prendre positivement.

Je propose que nous ne nous attardions pas sur un seul sujet.

M. DESCHAMPS. - Cela va être très court.

Sur la dématérialisation, nous avons déjà quelques démarches numériques et je vous invite à aller sur le site de la ville, vous y trouverez de nombreux liens.

Nous travaillons également sur les futures applications mobiles de la ville qui seront déployées dans les futurs mois ou années.

Vous savez qu'un développement informatique ne se fait pas rapidement, notamment du fait de la nécessaire sécurisation des données.

Sur les PC, la ville et le Département participent aussi à doter nos élèves et, notamment les collégiens qui ont tous eu un ordinateur.

Mme la MAIRE. - Sans parler des lycéens avec les tablettes de la Région.

M. DESCHAMPS. - La ville œuvre activement au numérique pour nos jeunes.

Mme MATOUK. - Pour rafraîchir la mémoire de M. Ladjici, sur les associations et les polémiques, - Patrick Blas pourrait en témoigner aussi - pour avoir fait partie du bureau du secours populaire de Chevilly-Larue, nous avons subi de nombreuses accusations.

Mme RIZOUG. - Sur le numérique, Monsieur Ladjici, vous avez dit que les étudiants grâce au numérique ont pu suivre leur cours.

Le numérique est aujourd'hui vécu comme un calvaire pour les étudiants. Le numérique a conduit à une fracture sociale et au décrochage scolaire.

Nous ne pouvons pas travailler et étudier sans contact. Rien ne vaut un véritable cours.

Mme la MAIRE. - Il faut prendre l'intervention de Safia Rizoug, comme un témoignage, qui nous met en phase avec ce que vivent les étudiants, dans cette situation sanitaire exceptionnelle, sans que cela ne signifie qu'il n'y ait pas eu d'autres solutions mises en place.

Il ne s'agit pas d'une remise en cause des décisions prises. Chacun sait bien que nous sommes face à une situation exceptionnelle et qu'il n'est pas facile d'avoir des solutions idéales.

Il est intéressant d'avoir ce regard qui éclaire notre Conseil municipal, puisque Safia est étudiante et directement concernée par cette situation.

M. MAILLER. - C'est un plaisir de constater que l'opposition apprécie notre programme au point d'être attentive à sa mise en œuvre scrupuleuse et de vouloir instituer un comité pour s'assurer que sa mise en œuvre est bien suivie. Ce programme ne devait pas être si mal.

Vous avez vu que nous nous engageons à étudier la mise en place d'une régie publique de l'eau.

Nous voulons tenir cet engagement et travaillons à créer les conditions de cette mise en place et à envisager une consultation, comme cela a été expliqué par mon collègue Renaud Roux.

L'objectif est que l'eau ne soit pas plus chère qu'actuellement et que ce changement se fasse en faveur des Chevillais.

Pourquoi est-ce possible ?

Le réseau est existant, il n'est pas question de construire un nouveau réseau pour quelques centaines de millions d'euros. Il n'est pas question de dédoubler le réseau et de remettre des tuyaux là où il en existe déjà.

Ce serait contraire à l'intérêt général, ce n'est donc pas du tout ce que nous envisageons de faire.

Bien sûr, la puissance publique est capable de faire de l'ingénierie, mais nous ne sommes pas petits. Avec les neuf communes, nous représentons 600 000 habitants, autant que la communauté urbaine de Bordeaux ou Montpellier. Je n'ai pas entendu que ces villes étaient incapables de gérer une régie publique de l'eau.

Nous avons la même taille, les habitants du territoire consomment 18 milliards de mètres cubes d'eau par an, ce qui n'est pas un petit volume. Nous avons tout à fait la taille critique pour créer une régie de la taille d'une agglomération assez grande.

Toutefois, malgré cette taille, l'objectif n'est pas de tout faire tout seul.

Il est clair que nous conserverons, dans un premier temps, un lien avec la vente d'eau par le SEDIF. Les réseaux sont actuellement conçus pour cela et nous voulons créer des liens avec d'autres syndicats intercommunaux et d'autres régies qui ont leur propre production d'eau au voisinage de notre territoire. Nous avons, par exemple, la régie dans l'agglomération de Grand Paris Sud, Eau de Paris à Paris. Ce sont de grands acteurs proches de nous.

L'objectif est de rejoindre des grands acteurs et de s'inscrire dans un écosystème de l'eau publique, dans une dynamique où nous serons capables de maîtriser toute la chaîne de l'eau, et pour éviter d'être impactés par des décisions prises au SEDIF.

Nous avons évoqué certaines technologies extrêmement coûteuses qui seront mises en œuvre par le SEDIF.

Dans la régie, nous souhaitons mettre en place des mécanismes de consultation et d'implication des usagers, et ne pas nous engager dans des fuites en avant technologiques.

Personne n'est au courant actuellement sur ce qu'envisage de faire le SEDIF.

Nous voulons faire de l'eau un sujet que les populations peuvent s'approprier.

Mme la MAIRE. - Absolument.

Mme LORAND PIERRE. - Bonsoir à tous.

Je voulais juste rappeler que nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires qui signifie que nous sommes en train de donner un cap.

Ce cap est résolument celui de la respiration. Nous sommes en train de travailler à ces espaces qui vont permettre à chacun, quand nous pourrons le faire, de se retrouver, aux enfants de jouer ensemble, aux adultes de parler « en vrai », sans masque, peut-être un jour.

L'idée, et c'est le cap qui nous mène actuellement, est de travailler sur ces espaces : le parc est déjà délimité face à la Maison pour Tous et le projet autour du monastère, que Mme la Maire évoquait tout à l'heure.

Je voulais juste rappeler cela.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. JOLIVET. - Mon cher collègue de l'opposition, j'aurais aimé vous entendre donner acte, à cette municipalité et aux municipalités précédentes, de tout le travail qui a été fait pour donner à cette ville des qualités que l'on ne trouve pas parfois ailleurs.

J'ai envie de commencer - vous avez évoqué beaucoup de choses sombres - par la lumière, c'est-à-dire pourquoi Chevilly-Larue est une ville où il fait bon vivre ?

Il fait bon y vivre car c'est une ville où il existe une volonté de la municipalité, depuis 1977 - premières municipalités de gauche menées par Guy Pettenati - d'un développement incroyable de la vie culturelle et de la vie sportive, d'un soutien à une vie associative, vie riche, à l'embellissement

de la ville. Je dis bien embellissement de la ville et je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé dans le quartier des Sorbiers Saussaie qui, selon moi, est une réussite.

Nous avons la solidarité des associations et des municipalités vis-à-vis des populations les plus précaires et aussi de la solidarité entre les citoyens que nous avons toujours soutenue.

Nous avons réalisé des efforts pour accompagner la parentalité et lutter contre les discriminations.

Bref, ce beaucoup de choses qui font que cette ville est agréable à vivre, il serait donc très intéressant que vous donniez acte, de temps en temps, à ce qui a été réalisé ces dernières années.

Je parle de cela car ce sont les premières actions pour la prévention. La prévention me conduit directement à ce qui se passe aujourd'hui, au besoin de sécurité naturelle des citoyens de Chevilly-Larue pour leur tranquillité, contre les incivilités, etc.

Je tiens à rappeler aussi, aux groupes de l'opposition, pourquoi nous en sommes là ?

Pourquoi, depuis 20 ans, existe-t-il une légère augmentation de la délinquance ?

Cette augmentation est peut-être due aux décisions prises, par l'ensemble des gouvernements depuis 20 ans, sur la police nationale. Je rappelle que la police de L'Hay-les-Roses a perdu 50 % de ses effectifs et doit, en plus, aujourd'hui, assurer le secteur du MIN de Rungis.

La volonté municipale, ici, est vraiment d'apporter toute la sécurité.

Je fais absolument confiance à mon collègue Patrick Blas qui, par ses fonctions passées, connaît bien le sujet.

Le problème aujourd'hui - et toutes les villes le connaissent - est ce que Patrick Blas appelle le « mercato », c'est-à-dire qu'il y a trois offres pour une demande.

Les gens, évidemment, recherchent toujours un endroit plus agréable. J'en veux pour preuve ce policier municipal, qui se trouvait très bien à Chevilly-Larue, mais une offre est arrivée de Saint-Martin de Ré. Je dis : évidemment.

Aujourd'hui, toutes les villes de la région parisienne recherchent des policiers. Le turnover est très important.

Il faudra trouver les solutions, sans compter que la ville de Paris va embaucher 5 000 policiers municipaux et ASVP. Il faut se mettre autour de la table pour réussir ce pari de la police municipale, léguée par les derniers gouvernements.

Je voudrais vous donner un cas sur le mieux vivre à Chevilly-Larue. J'entends, depuis 40 ans, les enseignants, qui partent vers d'autres villes pour X raisons, souvent pour se rapprocher de leur domicile.

Certains enseignants reviennent à Chevilly-Larue et nous disent qu'ils n'ont pas trouvé ailleurs ce qu'ils avaient à Chevilly-Larue, comme soutien et aide à la vie culturelle et sportive.

J'ai beaucoup entendu cela dans ma carrière.

Je reviens sur la question subsidiaire posée sur la Cité de la gastronomie par un citoyen.

Que s'est-il passé ?

Lors du lancement de l'appel d'offres, nous avons eu quelques réponses.

Il n'est resté qu'une seule réponse à cet appel d'offres, car il n'y avait pas d'investissements et de participations à l'investissement d'autres collectivités territoriales.

Entre-temps, l'exploitant du candidat qui avait déposé une offre - il avait l'obligation de nous donner un exploitant - s'est retiré et a pris du recul avec le dossier.

Vous voyez bien ce qui se passe à l'heure actuelle, l'exploitant culturel est peut-être dans une situation délicate.

Nous avons donc décidé, au niveau du comité du syndicat, de relancer l'appel d'offres.

Nous aurions pu laisser du temps à celui qui avait déposé une offre, mais entre-temps, des collectivités se sont engagées à participer à l'investissement.

Nous avons donc l'obligation de relancer l'appel d'offres, du fait de cette nouveauté liée à la participation des collectivités au projet.

Ce dossier est lourd et difficile, mais une équipe formidable y travaille et nous espérons que cet appel d'offres sera conclu dans l'année 2021.

Mme la MAIRE. - Absolument.

Mme BOIVIN. - Je voulais juste apporter une précision aux propos de Sylvain Mailler.

Je ne suis pas sûre que ce soit très clair dans l'esprit de tout le monde, quand on parle de créer une régie de l'eau, il s'agit d'une régie pour la distribution de l'eau uniquement.

Cela ne concerne absolument pas la production.

Au niveau des investissements, nous ne sommes pas au même niveau.

Mme la MAIRE. - Dans un premier temps, ce sera effectivement la distribution d'eau potable.

Par ailleurs, nous avons appris que d'autres collectivités, en Essonne, travaillent en revanche à s'approprier un outil de production.

Peut-être, aurons-nous l'opportunité de nous associer à elles.

Il serait vraiment prématuré de l'affirmer aujourd'hui.

Tu as raison de préciser ce séquençage, car cela n'emporte pas les mêmes conséquences financières, sachant que la situation que j'évoque concerne une usine préexistante, il ne s'agit donc pas d'un investissement nouveau.

Je vous propose de clôturer ce débat d'orientations budgétaires.

Je voudrais remercier vraiment chacune et chacun, car je pense que nous sommes allés au fond d'un nombre de sujets qui concerne au quotidien les Chevillais, qui vivent la période avec beaucoup d'impatience, pour retrouver une vie normale.

Je pense qu'ils seront heureux de voir qu'ils ont un Conseil municipal qui prend le temps d'examiner les sujets, les tenants et les aboutissants de ce qu'ils vivent au quotidien, pour essayer de prendre les bonnes décisions dans ce contexte particulier avec ce budget, dont on voit bien qu'il est calibré précisément pour répondre à ces besoins.

Nous n'avons pas répondu à une sollicitation pour la Maison pour Tous, avec la proposition faite d'une commission d'enquête - le terme n'est pas très adapté - nul besoin de commission d'enquête, la situation est extrêmement claire.

Il y a eu une délégation de service public à Valophis pour la conception de cet équipement public. Cet équipement a été réceptionné avec des réserves, il doit répondre à un cahier des charges.

Les services techniques de la ville, à réception de cet équipement, sont en train de s'assurer que toutes les lignes de ce cahier des charges sont respectées, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Pardon, il s'agit d'une délégation de maîtrise d'ouvrage et non d'une délégation de service public.

Pour l'instant, ce n'est même pas encore la garantie décennale qui s'applique, ce sont tout

simplement les frais engagés sur fonds propres de l'entreprise, qui nous doit un équipement à la hauteur de ce que nous avons mis dans le cahier des charges.

Il n'existe aucun doute possible sur ce point, c'est contractuel. Vous pouvez être rassurés.

Je ne vais pas prolonger ces débats car ils ont été riches et denses.

Je voudrais essayer de résumer nos échanges à travers, tout simplement, deux injonctions peut-être contradictoires, qui caractérisent notre époque.

Il est bien normal que nous ayons le débat de ce soir, qui occupe le débat public de manière très saine sur le plan démocratique, depuis maintenant plusieurs années, et qui occupe toutes les communes - j'allais dire - urbaines.

Nous avons une véritable contradiction.

Nous avons un phénomène de métropolisation qui continue d'agréger le développement urbain autour des centres urbains et qui se développe dans la banlieue, voire la grande banlieue.

C'est là où se trouvent les emplois, c'est donc là où naturellement les personnes viennent vivre, c'est là qu'ils peuvent espérer trouver un emploi.

Du coup, nous avons une crise du logement. Quelle que soit sa sensibilité politique, chacun conviendra qu'il y a une crise du logement insupportable et que chacun doit pouvoir se loger dans la dignité.

Tous ces besoins qui s'expriment sont en parfaite contradiction avec le ressenti que peut connaître chacun de vouloir vivre dans un cadre de vie qui soit le plus agréable, avec le plus de nature possible et le plus de possibilités de s'épanouir sur l'espace public et dans les parcs.

Il y a là une contradiction majeure inhérente à notre époque.

Cela doit nous interroger sur ce qui constitue nos fondamentaux de développement aujourd'hui.

De manière générale, notre société a-t-elle raison de pousser un modèle de développement axé sur l'agrégation des populations autour de ces métropoles ?

Ne devons-nous pas penser d'autres types de développement qui permettent de réconcilier davantage l'humain, de manière générale, avec son cadre de vie ?

En tout cas, à notre échelle, à Chevilly-Larue, je pense que nous avons trouvé un projet qui parvient, parfois par petits pas, à trouver un juste équilibre entre ces injonctions contradictoires.

Je pense qu'il est difficile de faire mieux. Nous observons bien la pression immobilière et foncière actuelle. Tous les jours, nous recevons des promoteurs qui viennent nous expliquer qu'ils vont faire des projets merveilleux sur des toutes petites parcelles où ils vont construire 20, 30 ou 40 logements.

Je pense qu'il faut maintenir cette vision de modération, tout en étant lucide sur le fait que s'il n'y a pas un changement de paradigme à l'échelle plus large, cette contradiction continuera à peser sur nous et produira, malheureusement des effets néfastes.

La deuxième injonction contradictoire que je voulais soulever concerne le rôle des services publics.

La crise du Covid a vraiment mis en évidence la nécessité absolue de pouvoir s'appuyer sur des services publics solides, mais aussi sur une vision stratégique.

Doit-elle être à l'échelle nationale, régionale ou européenne ? Chacun pourra avoir des points de vue différents sur le sujet, ce n'est pas très grave.

Le problème fondamental est que tout ce qui relève d'une vision stratégique, le plan des services

publics, mais aussi le plan des ressources stratégiques (les masques, les laboratoires de la recherche etc.) sont confiés au secteur privé.

Nous avons besoin de changer de paradigme et de retrouver des leviers d'action.

À force d'avoir abandonné des leviers, nous n'arrivons plus à agir, ce n'est pas une surprise !

Nous avons confié tous les leviers à ceux, dont l'alpha et l'oméga, sont la création de valeurs numériques, et non de valeurs humaines.

Je pense que cette période doit nous aider à prendre du recul et à vraiment réfléchir sur le cap, que nous aurons collectivement, à l'échelle nationale et mondiale, à nous fixer, pour que les vies humaines soient vraiment au cœur des préoccupations de toutes les décisions et non plus les intérêts de quelques-uns.

Je pense que les orientations municipales, que nous avons débattues ce soir, sont très respectueuses de cette volonté de changer de cap et de trouver le juste équilibre que je décrivais tout à l'heure.

Je vous propose de mettre aux voix la délibération par laquelle nous prenons acte qu'il y a eu un débat d'orientations budgétaires.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : IL EST PRIS ACTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES A L'UNANIMITE.**

Je vous remercie.

1.2 Renouvellement des membres de la commission consultative des services publics locaux

Mme BOIVIN. - Il s'agit d'une commission instituée il y a quelques années avec un certain nombre de membres que nous devons renouveler en ce début de mandat.

Cette commission a pour objectif d'examiner les rapports concernant des délégataires du service public et les rapports relatifs aux régies de service public.

Il se trouve, qu'à Chevilly-Larue, nous n'avons plus de régie, ni de délégation de service public, la dernière DSP était le marché forain.

Nous en aurons peut-être par la suite.

Pour l'instant, cette commission n'aura pas une très grande activité, nous sommes néanmoins obligés d'élire des membres.

Je vous propose, en plus de Mme la Maire ou son représentant d'élire 5 élus titulaires :

M. Hadi Issahnane, Mme Nora Lamraoui-Boudon, M. Laurent Taupin, M. Patrick Blas, M. Yacine Ladjici

et 5 élus suppléants :

Mme Armelle Dapra, Mme Hermine Rigaud, Mme Régine Boivin, Mme Nathalie Tchenquela-Grymonprez et Mme Susan Canelas-Drezet.

Nous devons également désigner un certain nombre d'associations : l'association des commerçants, le comité de défense des intérêts Chevillais et une association ou des associations de locataires.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette composition.

Mme la MAIRE. - Pour l'instant, elle n'est pas appelée à se réunir très vite.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.3 Octroi de la protection fonctionnelle à Madame la Maire et à sa famille

Mme la MAIRE. - Je vous précise que la loi m'interdit d'intervenir sur cette délibération, je vais donc, par précaution, physiquement sortir de la salle pour vous laisser tenir ces échanges. Je confie la présidence de la séance à Mme Lorand Pierre.

(Sortie de Mme la Maire à 21 h 47.)

Mme LORAND PIERRE. - Cette délibération fait suite aux récents événements qui ont affecté Mme la Maire et sa famille et aux actes d'intimidation dont elles ont été victimes. La mise en place d'un service de vigile a été faite à la demande de la police nationale et de M. le Préfet.

Sachez - la délibération le précise - que le Code général des collectivités territoriales dispose que le maire et les élus municipaux sont protégés contre les violences, dont ils peuvent être victimes, et que cette protection s'étend au conjoint et enfants des élus.

L'objet de cette délibération est d'octroyer cette protection fonctionnelle à Mme la Maire et à sa famille.

Je voulais saisir cette occasion pour remercier tous les maires, les conseillers départementaux, les députés, toutes tendances politiques confondues, qui ont exprimé leur solidarité à Mme la Maire, notamment lors du rassemblement du samedi 19 décembre, juste avant les congés de Noël, auquel se sont joints de nombreux Chevillais et Chevillaises.

Je crois que nous pouvons saluer cet élan républicain fédérateur réaffirmant, dans un message très fort, qu'un maire n'agit pas sous le coup de violence et d'intimidation.

Avez-vous des questions ?

M. LADJICI. - Merci pour la présentation.

Le sujet, extrêmement important et sensible, nous a tous interpellés en fin d'année dernière, lorsque nous avons été mis au courant de cette situation par la Maire lors d'une réunion des Présidents de groupe.

Lors de cette réunion, j'avais moi-même, au nom de mon groupe, formulé cette proposition d'octroi de la protection fonctionnelle.

En tant que père et citoyen, je m'offusque que l'on puisse s'en prendre à l'intégrité physique d'un enfant, que l'on essaie de déstabiliser un élu, quelle que soit son orientation politique.

Pour être tout à fait honnête avec vous, j'étais extrêmement surpris par la célérité dans la communication de cet événement. J'avais proposé que nous prenions le temps de laisser travailler la police nationale et la justice, pour faire toute la lumière sur cette affaire qui, je l'espère, ne se renouvellera plus dans notre commune.

Cela m'a également fait penser à toutes ces familles Chevillaises, nombreuses dans notre commune ou ailleurs, qui subissent aussi ce type de violence pour des raisons parfois de bagarres d'enfants, de problème de voisinage, etc.

Dans la description faite par la maire de Chevilly-Larue, j'ai été également interpellé par des citoyens qui se retrouvent face à ce type de problèmes, comme quoi, cela dépasse finalement les élus.

Je suis un républicain, je fais confiance à la police nationale et à la justice de mon pays. Dans la mesure du possible, je souhaite que nous les laissions travailler.

Un seul point me gêne dans cette délibération : elle fait déjà la conclusion sur ce qui s'est passé,

alors même que la justice ne s'est pas prononcée sur le sujet.

Cette délibération précise que ces violences sont en lien direct avec le mandat d'élus de Mme Daumin.

À mon échelle, à mon niveau en tant qu'élus d'opposition, je ne dispose - mis à part la parole de Mme Daumin - d'aucun document ou information pour me permettre de voter cette délibération.

Je souhaite savoir si cela relève d'une affaire personnelle ou du mandat de Mme Daumin ? Telle est la question.

Quand nous avons été confrontés à cette situation, plusieurs journalistes ou personnes intéressées ont appelé la Maire de Chevilly-Larue. J'ai moi-même été appelé et on m'a demandé si j'avais des éléments en tant qu'élus.

La question était légitime, mais j'estimais que nous devions laisser la place au travail de la police et de la justice.

Je suis favorable à la délibération, dans sa forme, mais dès lors que la justice aura établi que l'affaire est bien en lien avec son mandat d'élus.

Nous soutenons Mme la Maire et son fils dans cette épreuve et nous n'acceptons pas la violence, mais nous trouvons que la délibération va un peu vite en faisant les conclusions à la place de la police et de la justice.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. ROUX. - Je trouve cela indigne de se servir de cette affaire pour faire de la politicaille politicienne de bas étage.

Nous sommes en train de parler d'une personne qui a été agressée, elle et sa famille.

Vous êtes en train de nous tirer des larmes de crocodile à longueur de Conseils municipaux sur le fait d'être père et sur votre famille que l'on aurait, lors du dernier mandat, insultée sur les réseaux sociaux. J'attends toujours les preuves que vous deviez me communiquer.

C'est insupportable, vous vous êtes précipité sur BFMTV pour remettre en cause la parole de Mme la Maire sur l'origine de son agression.

Tout à l'heure, vous vouliez vous faire procureur, pour vérifier que notre programme municipal serait bien appliqué.

Maintenant, vous voulez être enquêteur !

Visiblement, vous avez raté votre carrière, il ne fallait pas travailler dans l'automobile !

Vous voulez avoir des preuves pour, peut-être, mener l'enquête. Arrêtez de regarder Netflix, Arsène Lupin a dû vous monter à la tête !

Élevez-vous, bon sang !

Il y a eu un rassemblement avec des centaines de personnes. Des personnes de toutes obédiences politiques étaient présentes.

Le Premier ministre a appelé Mme la Maire pour exprimer sa solidarité avec ce qui lui arrivait.

Vous, vous êtes là au ras des pâquerettes, en nous disant que vous allez vous abstenir sur la protection fonctionnelle !

Si demain cela touche l'un d'entre nous, vous vous abstenerez aussi ?

C'est insupportable !

M. LADJICI. - Je pense qu'il ne faut pas perdre son calme, nous sommes dans un débat républicain.

Le sujet devient encore plus suspicieux avec votre intervention.

Le fait d'élever la voix démontre que vous n'êtes pas à l'aise.

C'est vous qui êtes indigne à vouloir communiquer à tout prix sur une affaire qui n'a pas été traitée par la police et la justice.

M. ROUX. - Nous sommes allés sur BFM ?!

M. LADJICI. - Calmez-vous, laissez-moi parler. Mme la Maire de Chevilly-Larue n'a pas été la première à aller sur BFM ?

Lorsque vous médiatisez une affaire, il faut s'attendre à ce que la presse aille solliciter tous les élus du Conseil municipal.

Je sais que vous êtes partisans de la voix unique. Vous auriez aimé que l'opposition ne s'interroge pas.

Cela s'appelle la démocratie et ce n'est pas la première fois que ce type d'évènement se produit dans d'autres communes.

En général, la protection fonctionnelle fait suite à une expression de la justice. Or, aujourd'hui, mis à part vos belles paroles, je n'ai aucun document.

En tant qu'élu d'opposition, je défends les intérêts des Chevillaises et des Chevillais et je vote, en mon âme et conscience, sur la base de documents et de faits vérifiables.

À l'inverse, je serai d'accord avec toutes vos propositions et avec tout ce que vous préconisez.

La voix de l'opposition est déterminante dans une ville démocratique, il faut bien vous le mettre dans la tête.

La démocratie locale doit être une vérification des faits.

Je vous demande, Monsieur, de respecter l'opposition et le mandat qui nous a été donné par les citoyens, pour les représenter au sein de cette assemblée.

M. MAILLER. - Nous savons bien que la fonction de maire est une fonction particulièrement exposée, nous avons tous vu en décembre ce qui s'est passé et avons eu l'occasion, pour certains d'entre nous, d'exprimer notre solidarité en nous rendant à un rassemblement devant la mairie.

Ce soir, il s'agit de faire valoir de façon concrète notre solidarité avec Mme la Maire, attaquée dans le cadre de ses fonctions.

Nous voterons évidemment cette délibération.

Mme MATOUK. - Quand on prétend défendre les victimes et être contre toute forme de violence, il faut aller jusqu'au bout de sa solidarité.

En revanche, vous avez vraiment brillé par votre absence le jour du rassemblement. Quand on est solidaire, il faut l'être complètement.

M. TAUPIN. - Je trouve que les propos de Yacine Ladjici sont indignes dans ces circonstances.

Il faut bien avoir à l'esprit ce à quoi un maire ou un élu s'expose, quand il peut gêner des personnes pour X raisons.

Je ne veux pas forcément savoir qui est à l'origine de ce qui s'est passé. On a quand même vu une montée en puissance de la violence au cours des mois de novembre et décembre : d'abord la voiture,

les mortiers sur la maison, puis le coup de poing asséné à son fils.

Je crois qu'il y a eu une volonté d'intimidation d'un élu et c'est la raison pour laquelle nous proposons cette délibération, pour protéger l'élu de menaces éventuelles, etc.

Cela peut arriver à n'importe quel élu ayant une délégation ou même à un élu de l'opposition.

Cette situation de violence n'est pas acceptable.

Je suis vraiment indigné de voir à quel point votre groupe d'opposition manifeste du mépris à l'égard de ce qui s'est passé.

M. LADJICI. - Je pense qu'il faut revenir au calme et à la raison.

Mme LORAND PIERRE. - Je pense que Laurent Taupin était très calme.

M. LADJICI. - Il faut revenir au calme, à la raison et aux éléments factuels. M'insulter, comme vous le faites, je trouve que c'est franchement regrettable.

J'ai eu un propos extrêmement mesuré, j'ai tenté de vous expliquer la démarche qu'il est la nôtre consistant à s'appuyer sur la véracité des faits.

Nous avons demandé au directeur de cabinet de Mme la Maire de nous fournir les documents de dépôt de plainte pour, justement, pouvoir voter en notre âme et conscience, cela relève du bon sens, nous sommes élus de l'opposition.

Ce n'est pas la première fois qu'un maire est confronté à ce type de situation, vous pouvez regarder dans d'autres communes.

En général, la justice produit des conclusions avant de solliciter la protection fonctionnelle.

La sollicitation de protection ne me gêne pas dans la délibération, mais vous faites les conclusions à la place de la justice.

La formulation est très gênante.

Solliciter une protection fonctionnelle oui, mais faire le travail de la justice en orientant politiquement cette affaire, me semble regrettable et indigne de la fonction pour laquelle vous avez été mandatée par les citoyens.

M. JOLIVET. - Je ne sais pas comment je dois parler pour ne pas vous indigner et vous insulter.

J'ai envie de vous parler très calmement.

C'est une affaire terrible, selon moi, de voir une élue, la maire en l'occurrence, se retrouver dans cette situation.

Je voudrais juste savoir si demain des personnes de Chevilly-Larue viennent vous voir et vous disent qu'ils ont eu un problème d'agression. Allez-vous leur dire : « je compatis mais j'attends le résultat de l'enquête » ?

Dans le cas de Mme la Maire, allons-nous attendre que cela se reproduise ?

M. LADJICI. - Non.

M. JOLIVET. - Si, vous trouvez que nous faisons la justice nous-même.

La police elle-même a demandé l'octroi de cette protection.

On ne fait pas la justice, on demande simplement une protection. En réalité, vous essayez juste de trouver un argument pour ne pas voter pour cette délibération.

Mme LORAND PIERRE. - Avant de conclure, je vais vous avouer que je ne pensais pas qu'il y

aurait débat sur cette délibération.

Vous dites avoir demandé au directeur de cabinet des documents, mais quels documents souhaitez-vous Monsieur Ladjici ? Vous souhaitez une copie des dépôts de plainte ?

En fournissant ce genre de documents, nous irions justement à l'encontre de la justice et entraverions l'enquête.

Ne nous demandez pas de faire des choses illégales Monsieur Ladjici ?

Vous dites défendre les intérêts de Chevillais, mais nous aussi. D'ailleurs le rapport d'orientations budgétaires montre bien que nous sommes également là pour défendre surtout les intérêts des Chevillais.

J'apporterai une petite précision quant à cette protection fonctionnelle qui fait tant débat : cette protection est prévue, justement, pour accompagner un élu pendant le temps de l'enquête.

Comme le disait Michel Jolivet très justement, allons-nous attendre que l'enquête soit arrivée à terme pour protéger nos élus ?

Cela n'est pas possible.

Je vais mettre aux voix.

☛VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

(Retour de Mme la Maire à 22 h 05.)

Mme LORAND PIERRE. - Madame la Maire, je vous laisse reprendre place mais j'ai le regret de vous dire que cette délibération n'a pas été votée à l'unanimité, mais avec quatre abstentions.

Mme la MAIRE. - Encore une fois, un engagement n'aura pas été tenu, même s'il avait été pris publiquement.

Je pense que j'ai bien fait de ne pas être présente.

Je n'ai pas écouté, je suis ainsi dans un état de sérénité absolue.

Mme LORAND PIERRE. - Tu es la seule.

Mme la MAIRE. - Je le constate.

2 - COMMISSION EDUCATION ET EPANOUISSEMENT

2.1 Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) et des conventions d'objectifs et de financements entre la ville de Chevilly-Larue et la CAF du Val-de-Marne

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Il s'agit d'autoriser Mme la Maire à signer à nouveau, du fait des élections, une nouvelle convention avec la CAF que couvre les domaines de la petite enfance aux jeunes adultes, de la garde d'enfants en crèche, aux centres de loisirs, à la ludothèque, etc.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

2.2 Vœu présenté par la majorité municipalité relatif à la précarité étudiante en contexte de pandémie de coronavirus

Mme la MAIRE. - Nous avons jugé important d'y revenir à travers la formulation d'un vœu.

Mme RIZOUG. - Avant de commencer mes propos, je tiens à dire que je suis moi-même étudiante. Je connais le sujet car j'ai moi-même été touchée.

Je pense qu'il faut manifester un soutien envers les étudiants.

Je ne reviens pas en détail sur les chiffres présentés dans le vœu. Je vais parler avec le cœur et avec ce que, moi-même, j'ai vécu.

Je ne suis pas là pour remettre en question des décisions gouvernementales, mais pour monter qu'il existe une situation d'urgence qui concerne les jeunes, à qui on dit confier notre avenir, à qui on dit que l'école est importante, que tout se joue au collège, au lycée et à l'université.

J'ai vécu toute ma scolarité à Chevilly-Larue, j'ai eu ma première année d'université l'an passé, ma seconde année cette année. Je n'ai finalement jamais vécu une année universitaire normale.

Nous avons été frappés par le coronavirus l'année dernière, et depuis, les jeunes sont les boucs émissaires de la situation.

On leur fait porter le chapeau en leur disant qu'ils sont responsables des clusters, avec les fêtes et réunions.

Alors que vous nous enfermez à 400 dans des amphis, sans même respecter le mètre de distance, vous ne pouvez pas dire que nous sommes responsables.

Depuis le confinement, les étudiants ne peuvent plus aller à l'université.

Cela a créé une grande situation de précarité : psychologique, financière surtout, ce qui joue énormément sur la santé des étudiants. Les jeunes ne devraient pas subir cela.

Je suis un peu émue, je suis désolée.

L'université - tous les professeurs le disent - est censée être un lieu d'épanouissement, de liberté intellectuelle et d'interactions.

Face à un ordinateur, je me souviens d'un témoignage qui précisait : « J'allume mon ordinateur à 8 heures, je l'éteins à 22 heures et je m'endors à 22 h 30 ».

Cela crée une fracture numérique énorme. La précarité financière de certains étudiants conduit au suicide car ils ne peuvent plus subvenir à leur besoin primaire, comme manger et boire.

Leurs revenus sont insuffisants pour payer un loyer, ils ont très souvent perdu leur emploi d'étudiant, ils ne peuvent plus subvenir à leurs besoins et finissent par se suicider, alors qu'ils avaient la vie devant eux.

Les files d'attente, devant les associations des banques alimentaires, sont composées exclusivement jeunes qui veulent réussir plus tard dans leur vie.

La condition psychique des étudiants est catastrophique : le nombre de dépressions des étudiants a augmenté de manière considérable.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de continuer ses études de cette manière. Certaines universités ont pris des dispositions pour un retour en présentiel à 20 %, ce qui est louable.

Dans les promotions, laissons la priorité aux étudiants qui ont besoin de contact social car cela permet d'être bien psychologiquement.

Je vous alerte sur la situation étudiante aujourd'hui en grande précarité, les mesures qui existent sont

insuffisantes, il faut donc agir pour nos jeunes, les accompagner, les écouter et ne plus les ignorer.

Mme la MAIRE. - Merci Safia de ce touchant témoignage.

Je note qu'il est important d'avoir, au sein de l'équipe municipale, des représentants de toute la population dans sa diversité et d'avoir notamment une étudiante parmi nous, qui peut nous apporter cet éclairage, même si nous en connaissons tous dans nos entourages proches.

Nous apportons, à travers Safia, tous nos encouragements aux étudiants Chevillais.

Y a-t-il des interventions sur ce vœu ?

Il faut peut-être préciser les articles et ce qu'ils expriment.

Article 1, que le gouvernement mette en place des aides d'urgence pour les produits de première nécessité à destination des étudiants.

Article 2, d'interpeller le gouvernement sur la nécessité d'instaurer des exonérations de loyer auprès des bailleurs, pour les étudiants en grande précarité, et de débloquer des moyens supplémentaires pour venir en aide aux étudiants précaires,

Article 3, que le gouvernement décide d'augmenter les moyens alloués aux aides sociales via des aides d'urgence,

Article 4, que soit instauré un RSA 18-25 ans de toute urgence,

Article 5, cela concerne un engagement que nous prenons nombre à travers ce vœu, la municipalité s'engage à inclure le public étudiant dans le cadre d'une prochaine aide exceptionnelle.

Si tout le monde en est d'accord, je mets aux voix.

☛ VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3 - COMMISSION ÉGALITE, PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

4 - COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

4.1 Présentation du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

M. TAUPIN. - Il s'agit de la présentation du rapport d'activité 2019.

Le SIPPEREC est le partenaire public des collectivités territoriales pour les énergies et le numérique.

Il regroupe 116 adhérents et possède cinq domaines de compétence : l'électricité, le développement des énergies renouvelables, les réseaux et services numériques, les achats mutualisés et les bornes de recharge pour véhicules électriques.

La commune de Chevilly-Larue est adhérente aux cinq compétences.

Nous étudions actuellement l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques sur la ville.

Concernant les temps forts de l'année 2019, figurent le projet de géothermie sur le territoire de Bobigny et Drancy et un projet sur plusieurs villes de l'Essonne qui font partie du Grand Orly Seine Bièvre, Juvisy, Savigny-sur-Orge et Ris Orangis. Cela étend le réseau de géothermie.

Le SIPPEREC agit également sur le réseau du très haut débit.

Ce domaine avance bien.

Nous avons également un projet de production locale d'hydrogène qui va s'effectuer à partir d'énergie de récupération grâce à la valorisation énergétique des déchets ménagers, dans l'usine d'incinération de Créteil. Ce projet vise à accompagner la conversion en zéro émission des flottes de véhicules de bus, les bennes à ordures ou les véhicules utilitaires des collectivités territoriales.

La ville de Chevilly-Larue a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public.

Le montant de la subvention était de 37 540 €.

Une subvention de 11 771 € a été accordée, en octobre 2019, au titre du diagnostic de performance énergétique de l'école maternelle Jacques Gilbert Collet.

Dans le cadre de la valorisation des travaux d'économie d'énergie, via l'obtention de certification d'énergie, 18 dossiers ont été traités et 28 162 € ont été reversés à la commune.

Le SIPPEREC a repris ces travaux en 2020, l'Assemblée générale a eu lieu en septembre ou octobre 2020.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix mais on prend acte que l'on a présenté le rapport d'activité du SIPPEREC.

➡ **VOTE : IL EST PRIS ACTE DU RAPPORT A L'UNANIMITE.**

4.2 Vœu présenté par la majorité municipale afin de s'opposer au forfait patient urgence

M. JOLIVET. - Vous avez sans doute lu le vœu.

Le forfait patient urgence est un forfait qui vient en remplacement du ticket modérateur, il sera demandé maintenant, lors d'un passage aux urgences, un paiement de 18 €.

95 % des patients auront un remboursement car ils possèdent une mutuelle. Il reste 5 % qui auront à s'acquitter de ces 18 € ou une partie, car ils n'ont pas de mutuelle.

On va donc encore s'adresser aux plus précaires et aux plus pauvres.

Dans la situation actuelle, je trouve cela fort de café que cette disposition soit maintenue.

Je voudrais dire que les personnes souffrant d'affections de longue durée, qui jusqu'à présent n'avaient pas de ticket modérateur à payer, devront tout de même s'acquitter aujourd'hui d'un forfait minoré de 8 €.

Je notais tout à l'heure que ceci est fait, soi-disant, pour désengorger les urgences.

Pourquoi y a-t-il parfois beaucoup de monde aux urgences ? Les tarifs demandés pour des interventions de médecins, comme SOS médecin, la journée ou la nuit, sont des tarifs très élevés.

J'ai en fait l'expérience récemment, j'ai payé 55 € à un médecin venant faire une intervention, j'ai été remboursé de 20 €. On se rend compte ainsi pourquoi les gens vont aux urgences.

Nous proposons :

à l'article 1, l'abrogation de ce forfait, dans un moment absolument incroyable,

à l'article 2, la fin des politiques d'austérité en matière de santé publique,

à l'article 3, l'augmentation des moyens mise à disposition des structures hospitalières - je ne ferai pas de commentaire -

à l'article 4, la prise en charge par la sécurité sociale de tous les frais liés aux urgences.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. LADJICI. - Merci pour cette présentation, cela a permis de regarder cette disposition dans le détail.

Je suis très surpris par ce vœu, cela a été dit par M. Jolivet en introduction, ce forfait urgence de 18 € vient remplacer le ticket modérateur, historiquement pris en charge par nos mutuelles.

Une personne, bénéficiant de la CMU, ne payait pas ce ticket modérateur, tout comme une personne ayant une mutuelle « grand public ».

Il faut savoir que ce ticket modérateur était modulé en fonction de l'acte pratiqué, de l'hospitalisation ou non, à la suite du passage aux urgences.

Certains citoyens, sans mutuelle, pouvaient se retrouver avec une facture de 120 €, après un passage aux urgences.

Aujourd'hui, ces 5 %, sans mutuelle, recevront une facture de 18 €.

Je ne comprends pas pourquoi vous voulez vous opposer à cette démarche qui conduit à baisser le coût d'un passage aux urgences.

95 % personnes ne verront pas de changement.

Les mutuelles vont peut-être être gagnantes, mais 5 % des personnes paieront 18 €, là où elles pouvaient payer jusqu'à 120 €.

Cela ne conduit pas à protéger le pouvoir d'achat de ces personnes.

Nous avons vraiment travaillé, avec Alain Frydman et Beverly Zehia, sur cette disposition que nous ne connaissions pas très bien.

Nous ne comprenons pas ce vœu, nous nous abstenons donc.

Mme LAMRAOUI BOUDON. - Je vais essayer d'être la plus neutre possible.

Vous avez raison, 95 % des personnes ne paieront rien.

Nous pouvions néanmoins aller aux urgences et ne payer que 6 € pour une consultation, c'est-à-dire 30 % de la consultation à 23 €.

Vous parlez des personnes qui avaient une facture de 120 € à payer. En général, ces personnes qui n'ont pas de couverture complémentaire, ne parvenaient pas à régler.

Nous avons donc des admissions en non-valeur, l'État abandonnait bien souvent ces sommes car les personnes étaient en grande précarité sociale, échappant au filet de la protection sociale.

Ces sommes n'étaient pas recouvrées.

Je dirai que 18 ou 120 €, cela ne changeait rien pour ces personnes.

Michel Jolivet parle de forfaits réduits pour les personnes en longue maladie, les personnes âgées, ayant des petites retraites et des mutuelles avec des garanties a minima.

Aujourd'hui, lorsqu'elles vont aux urgences pour leur pathologie, elles bénéficient du tiers payant, il n'y a pas de participation car tout est pris par la sécurité sociale.

En septembre prochain, avec ce forfait patient, elles auront un forfait de 8 €, c'est là - alors que les sénateurs avaient demandé que ces personnes ne soient pas concernées - qu'elles le seront.

Les seules personnes exonérées seront les enfants et les personnes ayant l'aide médicale ou la complémentaire solidarité.

Finalement, une partie de la population, jusqu'à aujourd'hui couverte, ne le sera plus.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. LADJICI. - Merci pour cet éclairage.

Je comprends mieux.

Dans ce cas, pourquoi demandez-vous, de manière globale, l'abrogation du dispositif ? Demandez que les personnes, qui viennent d'être citées, fassent partie des personnes exonérées ?

Je ne sais pas quel est le pourcentage de ces personnes qui ont une faible couverture mutuelle et qui paieront 8 €.

Mme la MAIRE. - Cela revient-il au même de rétrécir le champ de notre vœu, aux seuls publics cibles évoqués, ou cela soulève-t-il d'autres questionnements ?

La question est un peu technique, en réalité peu de personnes peuvent y répondre précisément.

Michel, nous invites-tu à voter ce vœu de cette manière, ou es-tu prêt à envisager une réécriture ?

M. JOLIVET. - J'ai essayé de comprendre - cela n'était pas très facile - mais j'ai compris, tout de même, que des personnes vont payer, et ce sont toujours les mêmes.

Il y a des choses beaucoup plus urgentes aujourd'hui que de travailler à des forfaits patients urgences. D'autres points vont arriver sur la table et je préférerais qu'on travaille, comme on le dit dans les considérants, sur la défense de l'urgence et sur le renfort des effectifs aux urgences.

Je rappelle le nombre de jours de grève des urgentistes - même s'ils travaillent - dans certains services hospitaliers.

Je crois que ce vœu dit au moins une chose : arrêtons d'essayer de gratter par-ci par-là des petits bouts. Ce sont toujours les mêmes qui en profitent, car certains peuvent payer sans être remboursé, d'autres non.

Certains auront cette prise en charge de 18 €.

Mme la MAIRE. - Je propose de mettre le vœu aux voix, tel que présenté.

☛ VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MMES LAMRAOUI-BOUDON ET ODONNAT.

5 - COMMISSION SOLIDARITE ET DIGNITE

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions diverses ?

(Aucune.)

Nous sommes parvenus au bout de notre ordre du jour.

Je vous remercie les uns et les autres de ce temps accordé, merci à ceux qui sont restés jusqu'au bout pour nous écouter par Internet.

Je vous souhaite une bonne nuit et à très bientôt.

(La séance est levée à 22 h 30.)